

LES CHIFFRES CLÉS DU LITTORAL - 2015 -

Ce document « Les chiffres clés du littoral » a été réalisé à l'occasion des 40 ans du Conservatoire en 2015. Il réunit un grand nombre de données disponibles à cette date, classées par thèmes afin de les mettre à disposition des agents du Conservatoire et de ses partenaires.

Le premier chiffre est celui établi grâce aux gestionnaires et aux gardes qui se sont impliqués dans l'étude de fréquentation des sites du Conservatoire réalisée en 2014. 40 millions de visiteurs ont ainsi été comptabilisés sur les 164.000 hectares que le Conservatoire du littoral protège.

Derrière les chiffres, ce sont des cartes d'identité et des diagnostics des territoires littoraux qui se dessinent, ainsi que les valeurs, les principes et les modes d'action du Conservatoire et des acteurs impliqués dans la préservation des équilibres littoraux.

Ces données ont vocation à être enrichies dans le temps, afin de préciser par exemple l'apport de l'action de protection des littoraux à l'économie des territoires dont ils dépendent. Sélectionnés en fonction des publics, des sujets ou des façades concernés, les chiffres clés peuvent contribuer à nourrir la démonstration de l'intérêt à conserver les milieux naturels sur le littoral.



NOTA : ce travail a été réalisé à partir des chiffres disponibles en 2014.

SOMMAIRE

- Fiche n°1 : les enjeux du littoral
- Fiche n°2 : la politique nationale de protection du littoral
- Fiche n°3 : 40 ans de protection
- Fiche n°4 : le tiers naturel sur le littoral
- Fiche n°5 : une aire de compétence progressivement élargie
- Fiche n°6 : les objectifs à l'horizon 2050
- Fiche n°7 : une structure légère
- Fiche n°8 : un fonctionnement régionalisé
- Fiche n°9 : partenaire de projets de territoire
- Fiche n°10 : préparer l'intervention
- Fiche n°11 : protéger
- Fiche n°12 : restaurer et aménager
- Fiche n°13 : confier la gestion
- Fiche n°14 : évaluer
- Fiche n°15 : une action visible
- Fiche n°16 : un atout pour l'économie locale
- Fiche n°17 : favoriser l'agriculture sur le littoral
- Fiche n°18 : un engagement social
- Fiche n°19 : lutter contre l'artificialisation
- Fiche n°20 : prendre en compte les risques littoraux
- Fiche n°21 : Les zones humides
- Fiche n°22 : préserver la biodiversité : les espèces
- Fiche n°23 : préserver la biodiversité : les sites
- Fiche n°24 : au service de la recherche scientifique
- Fiche n°25 : des sites protégés
- Fiche n°26 : des sites fréquentés
- Fiche n°27 : des sites pratiqués
- Fiche n°28 : patrimoine culturel
- Fiche n°29 : patrimoine bâti et immatériel
- Fiche n°30 : patrimoine naturel
- Fiche n°31 : observer et transmettre
- Fiche n°32 : tourisme et espaces protégés

Fiche 1

LES ENJEUX DU LITTORAL

À moins de 500 mètres de la mer, on compte :

- ❁ **2 à 3** fois plus d'habitants au km²
- ❁ **6** fois plus de logements
- ❁ **5 à 6** fois plus de surfaces artificialisées (voir carte page suivante)
- ❁ **2** fois moins de surfaces agricoles

Les communes littorales, seulement 4% du territoire métropolitain mais...

- ❁ **1** français sur **8** (7,8 millions d'habitants en 2009)
- ❁ **2 à 3** fois plus d'espaces urbanisés
- ❁ **2** millions de nouveaux résidents depuis 1960
- ❁ **1,4** million d'habitants supplémentaires attendus d'ici 2040



**1,4 million
d'habitants :**
c'est la totalité de la
métropole lyonnaise

Le littoral, première destination touristique

- ❁ **1/3** des nuitées touristiques françaises (40% en période estivale)
- ❁ **7** millions de lits d'hébergements touristiques (campings, hôtels, résidences secondaires et de tourisme)



7 millions de lits :
Les communes littorales
pourraient accueillir la
totalité de la population
française en 10 jours !

Flux et reflux

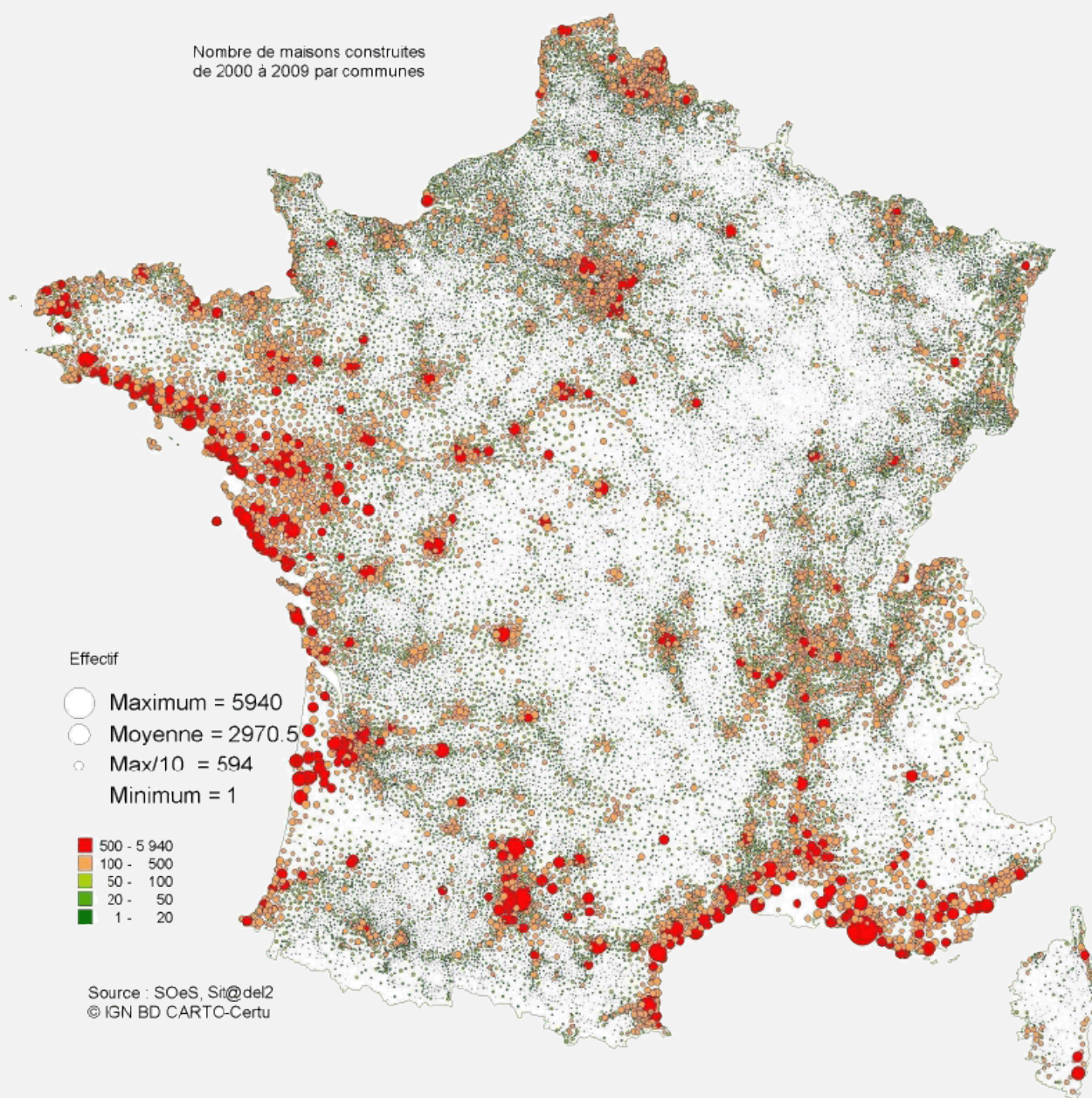
- ❁ **80%** des pollutions marines sont d'origine terrestre
- ❁ **1/4** du littoral métropolitain recule du fait de l'érosion
- ❁ **700 000** hectares sont situés en zone basse (sous le niveau atteint par la mer lors de conditions extrêmes) dans les départements littoraux. 10% de cet espace est artificialisé



700 000 hectares :
C'est 80 % de la
superficie de la Corse !

L'artificialisation des sols

Ce phénomène désigne toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non. Elle a pour conséquences une perte de ressources naturelles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversibles. Elle s'accompagne d'une fragmentation des milieux naturels, défavorable à la survie de nombreuses espèces.



Nombre de maisons construites de 2000 à 2009 par communes

Fiche 2

LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION
DU LITTORAL

1959 : des « périmètres sensibles » sur le littoral

Un décret du 26 juin 1959 instaure des « périmètres sensibles » sur le littoral essentiellement pour préserver la Côte d'Azur de l'urbanisation. Ce principe est étendu aux départements non littoraux en 1976. La loi du 18 juillet 1985 transforme ces « périmètres sensibles » en « espaces naturels sensibles » : la mission d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles est confiée aux départements qui s'appuie pour cela sur une taxe sur les permis de construire : la TDENS. Depuis 2012, elle est intégrée dans la Taxe d'Aménagement perçue par les départements.

Espace naturel sensible

La nature d'un ENS est précisée par chaque conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales. Ce sont généralement des espaces susceptibles de présenter un fort intérêt biologique ou paysager ; d'être fragiles ou menacés et devant de ce fait être préservés ; de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ; d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

✿ Cette taxe qui représente environ **150** millions d'euros en moyenne par an, dont plus de **60%** pour les départements littoraux

✿ le patrimoine national des ENS comprend aujourd'hui **3.050** sites soit **170.000** hectares acquis et/ou gérés

1975 : création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages
lacustres

A l'initiative de la DATAR, la loi du 10 juillet 1975 crée un établissement public de l'Etat à caractère administratif : le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, avec pour mission initiale de « mener, dans les cantons côtiers et dans les communes riveraines des lacs de plus de 1.000 hectares, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique et ce, après avis des conseils municipaux intéressés » (Journal Officiel du 11 juillet 1975).

1976 : le sentier du littoral

La loi du 31 décembre 1976 institue une servitude de passage le long du littoral sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime pour les piétons. Cette servitude est de trois mètres de largeur, seuls des obstacles tels que des installations militaires, portuaires, des zones naturelles fragiles... peuvent en principe être exclus.

✿ Aujourd'hui **2/3** du littoral métropolitain sont ainsi accessibles aux piétons, dont **1.700** km sur des propriétés privées (MEDDE / DGALN, 2011)

1986 : la « loi littoral », trois priorités

La « loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral », dite « loi littoral », est votée à l'unanimité le 3 janvier 1986 par le Parlement. Elle découle de la prise de conscience de l'importance économique du littoral et des multiples pressions dont il fait l'objet. Elle concerne les côtes métropolitaines comme d'outre-mer et les lacs de plus de 1000 hectares, associant des principes parfois contradictoires d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral. Depuis trente ans, elle régleme les activités humaines sur le littoral pour :

- ❁ Préserver les espaces rares et sensibles
- ❁ Gérer la consommation d'espace
- ❁ Ouvrir plus largement le rivage au public et y accueillir en priorité les activités dont le développement est lié à la mer



Les conférences environnementales renforcent l'objectif du « tiers naturel »

La politique du « tiers naturel » : un principe d'équilibre

Le « tiers naturel » pose le principe qu'il faille, sur un territoire donné, conserver ou reconquérir une part significative de l'espace à l'état naturel, c'est-à-dire préservé de l'artificialisation. En moyenne sur le territoire national, cette part devrait représenter environ un tiers du littoral.

- ❁ La mission d'assurer la protection du « tiers naturel » du littoral a été confiée en partie au Conservatoire du littoral.
- ❁ En 2012, la feuille de route pour la transition écologique confirme le rythme d'acquisition du Conservatoire du Littoral d'ici à 2030 dans le but d'assurer l'objectif du tiers naturel et de renforcer l'accès du public aux espaces protégés et au littoral, avec en particulier l'appui à la création d'un sentier du littoral outre-mer.
- ❁ En 2013, le Conservatoire du littoral se voit confier l'objectif de protéger le tiers des mangroves des outre-mer français en 3 ans (soit 35.000 ha), objectif rehaussé en 2015 à **55.000** hectares d'ici à 2020
- ❁ En 2015, le Conservatoire du littoral a adopté sa stratégie 2015-2050. Elle a pour objectifs d'atteindre le tiers naturel avec **320.000** hectares protégés.

Fiche 3

40 ANS DE PROTECTION DU LITTORAL

Depuis 1975, le Conservatoire du littoral protège les rivages français :

164.000 hectares définitivement protégés au niveau national

-  soit **4%** du territoire des communes littorales métropolitaines
-  **50%** d'entre elles hébergent un site du Conservatoire du littoral
-  **5 800** hectares protégés sur le territoire des communes riveraines des lacs de plus de 1000 hectares

2.020 kilomètres de côtes préservés

-  **13%** des 15 489 kilomètres de côtes françaises sont Protégés par le Conservatoire

**2 000 kilomètres**

Un trajet aller-retour en
voiture entre Lille et Marseille
Davantage que l'ensemble du
linéaire côtier du Portugal ou
de l'Irlande

De fortes disparités régionales

-  **25%** des côtes de Corse et du Nord-Pas de Calais sont protégées

Linéaire côtier protégé par le Conservatoire du littoral

Nord-Pas de Calais	25,4%	Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,6%
Corse	24,5%	Aquitaine	10,4%
Languedoc-Roussillon	19,6%	Poitou-Charentes	10%
Picardie	18,7%	Pays de la Loire	9,4%
Basse Normandie	15,9%	Bretagne	8,8%
Haute Normandie	14,5%	Outre-mer	3,74%



Fiche 4

LE « TIERS NATUREL » SUR LE LITTORAL

Les outils

La construction du « tiers naturel » sur le littoral n'est pas linéaire ou systématique : le choix de protections foncières, réglementaires ou contractuelles est déterminé par les besoins environnementaux, économiques et sociaux de chaque territoire. C'est pourquoi on peut trouver plusieurs protections de nature différente sur un même espace.

-  L'action réglementaire sert à planifier, autoriser ou interdire.
-  Les mesures contractuelles aident à une gestion vertueuse en encadrant les usages.
-  L'intervention foncière garantit une protection définitive et des projets durables.

1/4 de la surface des communes littorales est concerné par au moins un dispositif de protection de la nature.

90% des communes littorales bénéficient d'au moins une de ces protections.

**C'est le double de
la moyenne
métropolitaine**

Les outils de conservation du "Tiers naturel" du littoral

L'intervention foncière

L'action réglementaire

Les mesures
contractuelles

Acquisitions du
Conservatoire
du littoral

Espaces Naturels
Sensibles
(départements),
Forêts publiques,
Conservatoire des
Espaces Naturels

Loi « Littoral », Réserves
Naturelles Nationales ,
Réserves Naturelles Régionales,
Arrêtés de Protection Biotope,
Parcs Nationaux, Sites classés,
Parcs Marins...

Servitudes
environnementales,
contrats Natura
2000, Mesures
Agro-
Environnementales
...

Etat des lieux

18% des rivages métropolitains sont aujourd'hui en protection foncière (2012).

En 2014, un peu plus d'1/6^e des côtes françaises bénéficient d'une protection foncière : on peut donc considérer être à mi-chemin de l'objectif « tiers naturel » sur le littoral.

✿ **13,1%** du linéaire côtier est protégé par le Conservatoire du littoral.

✿ **2,4%** sont des Espaces Naturels Sensibles acquis par les départements (par le biais de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, TDENS).

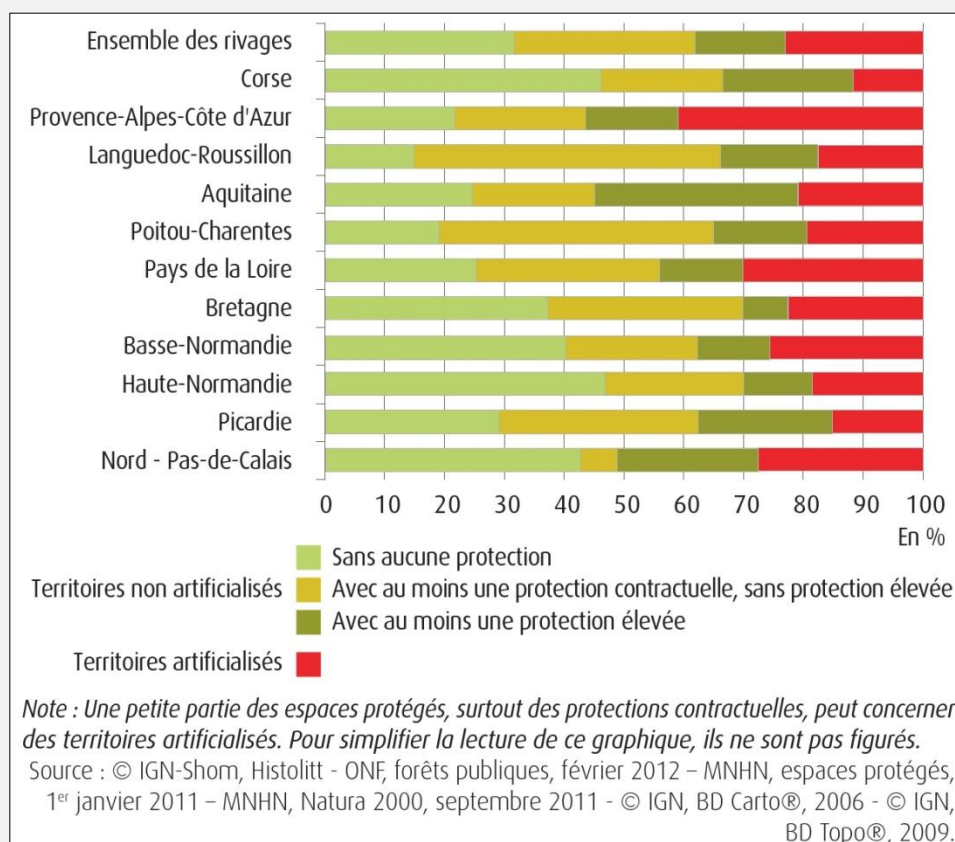
✿ **4,2%** sont des forêts publiques.

23% des rivages sont artificialisés.

Sur une bande côtière de 250 mètres de large, les rivages métropolitains sont artificialisés sur un peu moins d'un quart de leur surface.

62% des rivages n'ont aucune protection durable.

Près de 2/3 des rivages métropolitains ne sont encore ni artificialisés ni protégés de manière durable.



Artificialisation et espaces protégés des rivages métropolitains

Le Point Sur n°153, Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques, décembre 2012.

Fiche 5

UNE AIRE DE COMPÉTENCE
PROGRESSIVEMENT ÉLARGIE

Incluant dès 1975 les cantons côtiers et les communes riveraines des lacs de plus de 1 000 hectares (voir tableau ci-dessous), l'aire de compétence du Conservatoire du littoral s'est progressivement élargie pour comprendre :

- ❁ les communes d'outre-mer (1977)
- ❁ les communes littorales (1986, voir verso de la fiche)
- ❁ l'ensemble d'une entité écologique ou paysagère située, pour une partie, à l'intérieur d'un département côtier (1993)
- ❁ les estuaires (1995)
- ❁ la collectivité de Mayotte (1995)
- ❁ des portions du domaine public maritime (2002)
- ❁ les zones humides situées à l'intérieur d'un département côtier (2005)

Le Conservatoire peut donc aujourd'hui intervenir dans **22** régions, **47** départements, **3** collectivités d'outre-mer et **1 212** communes.

Les rivages lacustres protégés par le Conservatoire du littoral dans les départements non littoraux

Lacs du Grand Est

Lac de Madine
Lacs de la Forêt d'Orient
Lac du Der-Chantecoq
Lac de Vouglans

Lacs du Massif Central

Lac de Pareloup
Lac de Bort-les-Orgues
Lac de Vassivière

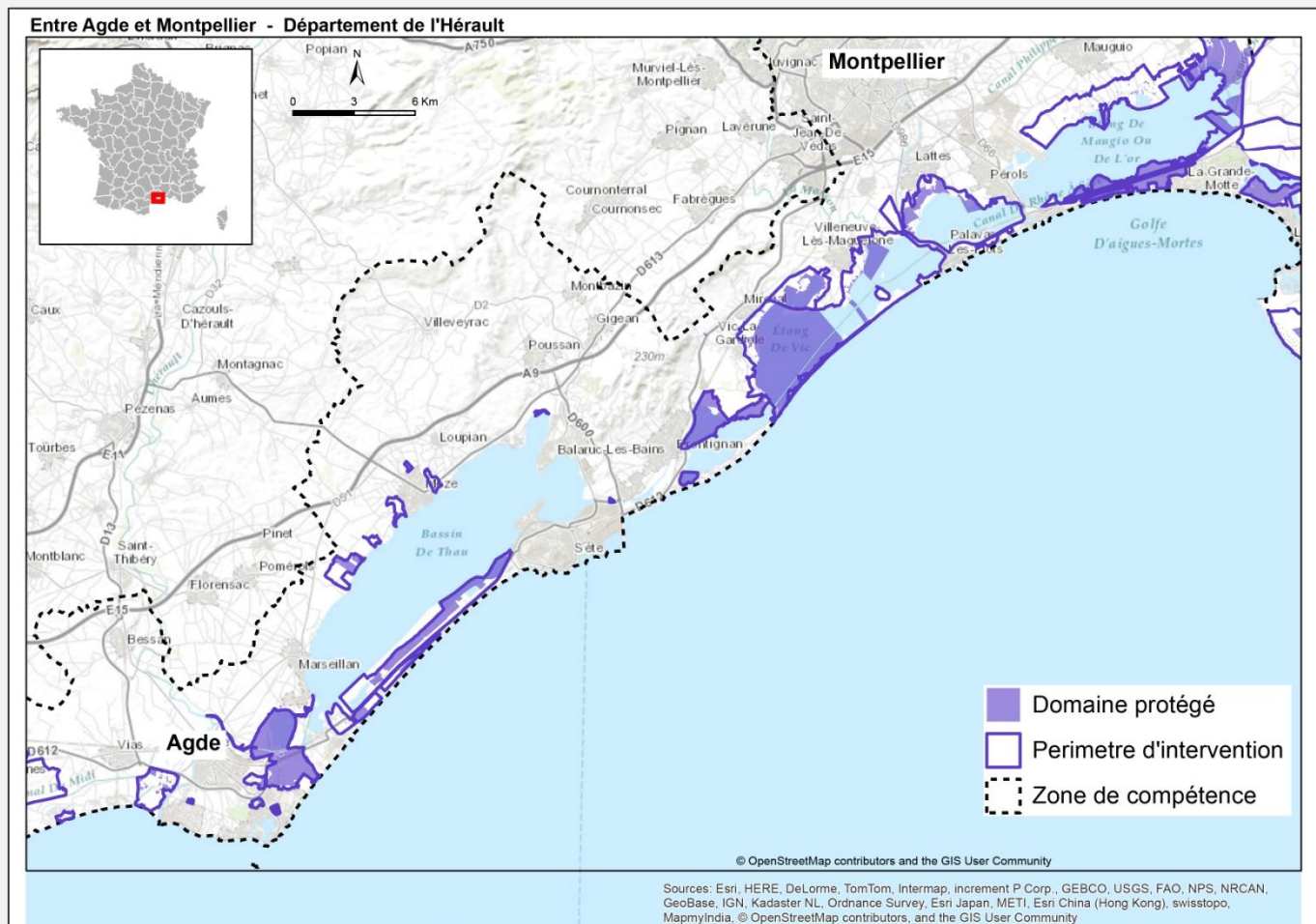
Lacs Alpains

Lac de Serre-Ponçon
Lac de Sainte-Croix-du-Verdon
Lac Léman
Lac d'Annecy
Lac du Bourget

Les communes littorales

Il existe 1212 communes littorales au sens de la loi « Littoral » : on compte 1121 communes littorales métropolitaines et 91 en outre-mer. 1062 sont riveraines d'un océan, de la mer ou d'un estuaire et 150 d'un lac de plus de 1000 hectares.

L'aire de compétence du Conservatoire du littoral (tracé pointillé) entre les villes d'Agde et de Montpellier, département de l'Hérault (34)



Les unités littorales

Pour appréhender les enjeux du littoral à l'échelle des territoires locaux pertinents, le Conservatoire a déterminé **146** unités littorales qui présentent une certaine homogénéité géographique, historique ou culturelle. Le littoral métropolitain est ainsi composé de 93 unités, celui d'outre mer de 46 unités. Chacun des lacs intérieurs sur lequel le Conservatoire peut intervenir constitue une unité, soit 15 unités lacustres en tout.



Fiche 6

LES OBJECTIFS DE PROTECTION D'ICI À 2050

Contribuer à la préservation du « Tiers naturel littoral » : des objectifs fixés par l'État, en liaison avec les partenaires locaux

La stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral à l'horizon 2050 a été validée le 9 juillet 2015 par le Conseil d'administration. Afin de la mettre en œuvre, un nouveau contrat d'objectifs et de performance sera prochainement signé avec le Ministère de l'écologie. La stratégie prévoit la protection de **320.000** hectares à l'horizon 2050 :

✿ **200 000** hectares qui seront acquis auprès de propriétaires privés en métropole et outre-mer.

✿ **120 000** de domaine public qui seront affectés au Conservatoire.

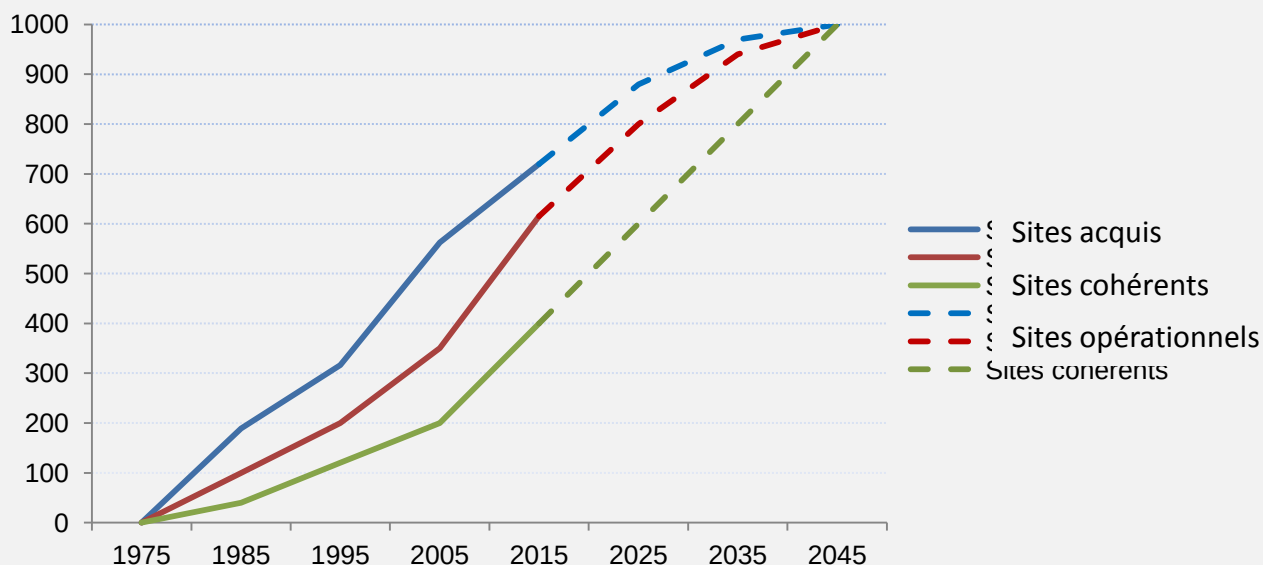
✿ correspondant à **20 à 25%** du linéaire côtier protégé.

En 2015, 90.000 ha sont déjà acquis et 70.000ha sont affectés, 13% du linéaire côtier est déjà protégé.

Constituer un réseau de sites naturels en bon état et valorisés, partie intégrante des territoires

D'ici 2050, le Conservatoire se donne pour objectif de mettre en œuvre des projets sur l'ensemble de ses **1 000** sites protégés (720 actuellement) par la maîtrise foncière et de faire en sorte qu'ils soient dotés d'un dispositif de gestion opérationnel et pérenne qui en permettent le bon état et la bonne valorisation.

État des sites depuis 1975 et perspectives d'ici à 2050
(définitions page suivante)



Des projets plus ou moins longs à élaborer

La durée est très variable entre l'acquisition d'une première parcelle et la possibilité pour un gestionnaire de prendre en charge la totalité d'un site. Celui-ci doit atteindre une masse foncière suffisante : il est alors déclaré « cohérent ».

Certains sites sont déjà « opérationnels » lorsqu'ils entrent dans le domaine du Conservatoire et ont un gestionnaire et un projet de gestion rapidement identifiés : d'autres se construisent au fil des années et des acquisitions successives : chaque projet est différent !

720 sites « protégés »

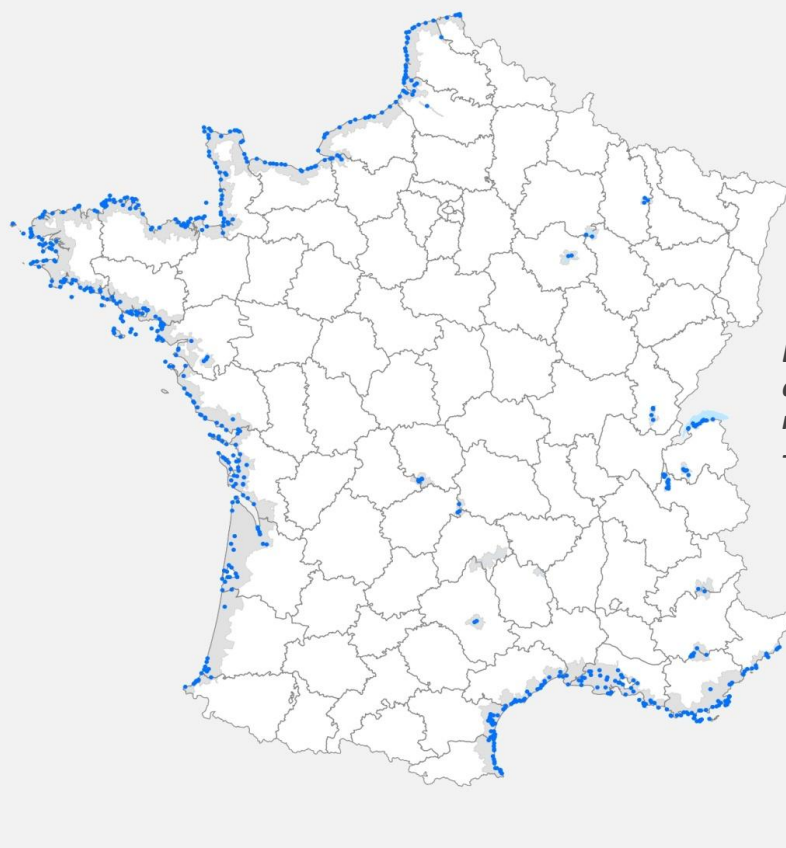
(sites où l'acquisition foncière est réalisée ou programmée)

630 sites « cohérents »

(sites avec une masse foncière suffisante pour envisager des opérations de gestion)

430 sites « opérationnels »

(sites dotés d'un dispositif de gestion complet)



*Les sites du Conservatoire
du littoral en France
métropolitaine
- Conservatoire du littoral*



Fiche 7

UNE STRUCTURE LÉGÈRE

59 millions d'euros en 2013

Pour acquérir, restaurer, aménager, confier la gestion et l'évaluer sur 720 sites, soit 160.000 hectares de terrains entre Dunkerque et Ajaccio, entre La Guadeloupe et La Réunion.

Sur ce budget...

- ✿ **75%** sont dédiés à l'investissement (2/3 pour les acquisitions, 1/3 pour les travaux)
- ✿ **17%** sont des charges de fonctionnement de l'établissement
- ✿ **8%** sont des dépenses courantes sur les sites



59 millions d'euros soit...

Ce que dépensent quotidiennement les Français en jeux d'argent (2009)

Le coût de construction de 12 kilomètres d'autoroute

2,5 kilomètres de la nouvelle ligne à grande vitesse « LGV SEA »

170 personnes travaillent quotidiennement au Conservatoire du littoral

37 millions d'euros de ressources pérennes, provenant chaque année du droit annuel de francisation des navires (DAFN).

Les autres ressources sont majoritairement issues d'opérations d'investissements (16 millions d'euros en 2013). Elles proviennent de l'Union européenne, des agences de l'eau, des Régions, des Départements, de l'Etat et du mécénat.

Le droit annuel de francisation des navires (DAFN)

Les navires concernés par cette taxe sont ceux portant pavillon français et :

- ✿ mesurant plus de 6 mètres (longueur de la coque)
- ✿ dotés d'une motorisation de plus de 5 chevaux administratifs (incluant les véhicules nautiques à moteur, ou scooters des mers/jets skis)



Fiche 8

UN FONCTIONNEMENT RÉGIONALISÉ

Le Conservatoire du littoral est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

 **9** conseils de rivages : Manche-Mer-du-Nord, Normandie, Bretagne-Pays-de-la-Loire, Sud-Ouest Atlantique, Méditerranée, Corse, Lacs, Rivages français d'Amérique, Océan Indien. Composés d'élus régionaux et départementaux, ils donnent leurs avis sur les orientations de la politique de l'établissement, les conventions de partenariat, de gestion, les grands projets et proposent, après avoir recueilli l'avis des conseils municipaux concernés, des interventions foncières au conseil d'administration. Le président du conseil de rivages est membre du Conseil d'administration et porte ainsi l'avis au niveau national.

 **1** conseil d'administration : C'est l'instance de décision du Conservatoire, composée à parité d'élus nationaux des deux assemblées d'une part ; de représentants de l'État et de personnalités qualifiées d'autre part. Le Conseil d'administration, qui se réunit en moyenne trois fois par an, élit en son sein un président, traditionnellement membre de l'Assemblée nationale. Il règle par ses délibérations les affaires de l'établissement public et définit l'orientation de la politique à suivre.

 **1** siège national : c'est au directeur (trice) du Conservatoire du littoral que revient l'exécution des décisions du Conseil d'administration, ainsi que l'organisation et le fonctionnement général de l'établissement. Le siège de l'établissement est situé à Rochefort (Charente-Maritime) et réunit les services d'acquisition foncière et d'appui à la gestion, ainsi que le secrétariat général. La délégation à la communication et au mécénat et la délégation Outre-mer sont à Paris. La délégation Europe-International partage ses locaux avec la délégation PACA à Aix-en-Provence.

 **10** délégations de rivages, au plus près des territoires : le Conservatoire du littoral est représenté localement par 10 délégations qui préparent les acquisitions, organisent les travaux et accompagnent les gestionnaires de sites.

Manche - Mer du Nord (Wimereux)
Normandie (Caen)
Bretagne (Plérin)
Centre-Atlantique (Rochefort)
Aquitaine (Bordeaux)
Languedoc-Roussillon (Montpellier)
Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-en-Provence)
Corse (Bastia)
Outre-mer (Paris et antennes en outre-mer)
Lacs (Le Bourget-du-Lac)

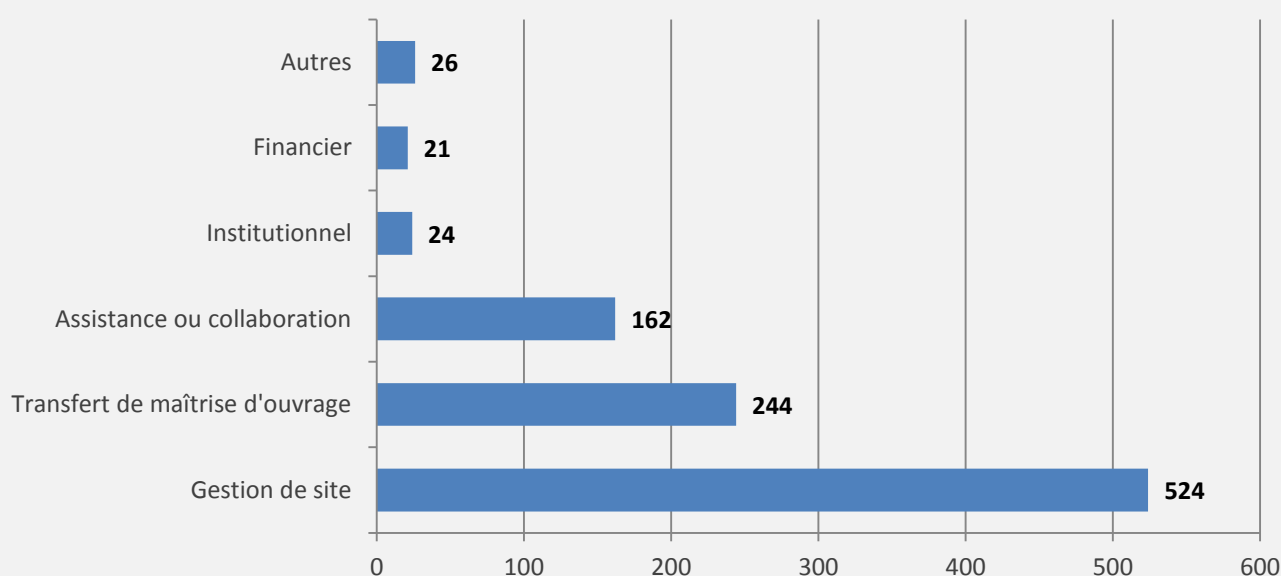
Fiche 9

PARTENAIRE DE PROJETS DE TERRITOIRE

Pour mener à bien ses missions, le Conservatoire du littoral collabore avec de nombreux acteurs territoriaux et avec les structures concernées par la protection des espaces naturels. Chaque projet est dès le départ construit avec des partenaires locaux qui deviennent ensuite gestionnaires ou usagers du site.

 **1 000** conventions de partenariat sont actives pour des opérations d'acquisitions, des travaux et des remises en gestion (2014)

Conventions de partenariat (2014)



Un exemple de partenariat pérenne

Depuis **30** ans, le Conseil départemental de la Gironde (33) est partenaire du Conservatoire du littoral. En 2015, il emploie **10** gardes du littoral et assure ou participe à la gestion de **29** sites protégés.



Fiche 10

PRÉPARER L'INTERVENTION

Une démarche à l'impulsion locale

Un projet d'intervention est d'abord systématiquement discuté à l'échelle locale avec les élus et acteurs concernés (associations, usagers...), avant qu'il ne soit présenté en conseil de rivages. La décision finale revient au conseil d'administration qui s'appuie sur l'avis des acteurs locaux et des partenaires techniques (DREAL, DDTM, DRAC...), ainsi que sur les grands principes d'actions qui lui sont fixés par la loi. La priorisation des interventions foncières du Conservatoire s'appuie sur les critères suivants :

1. Le site présente des enjeux :

- ✿ enjeux de biodiversité et enjeux liés à la ressource en eau,
- ✿ enjeux paysagers et enjeux culturels,
- ✿ enjeux sociaux,
- ✿ enjeux liés à l'interface terre-mer ;

2. La zone connaît une menace d'urbanisation à long ou à court terme ;

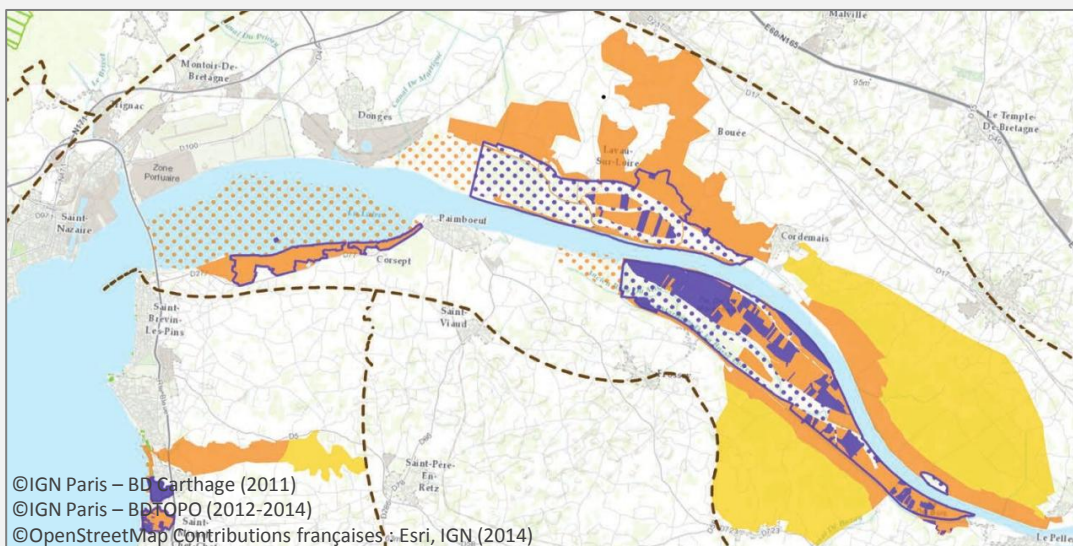
3. La zone connaît un risque de dégradation ou nécessite une opération de restauration ;

4. Un motif socio-économique justifie l'intervention du Conservatoire.

Deux types de zones sont définis :

✿ les **zones d'intervention** couvrent les sites ayant vocation à être protégés à l'horizon 2050. Le conseil d'administration y adopte des périmètres dans lesquels l'établissement est autorisé à acquérir. Les zones d'intervention à terre identifiées aujourd'hui couvrent **230 000** ha.

✿ les **zones de vigilance** sont des zones à enjeux dont la protection pourrait être nécessaire selon l'évolution des menaces mais elles n'ont pas, en principe, vocation à être acquises par le Conservatoire. Elles couvrent environ **400 000** ha.



Exemple sur l'estuaire de la Loire (44)

Stratégie
d'intervention
2015-2050,
Conservatoire
du littoral,
2015.

Domaine protégé (violet), périmètre autorisé (pointillés violet), zones d'intervention (orange), zones d'intervention sur le DPM (pointillés orange), zones de vigilance (jaune)



Fiche 11

PROTÉGER

L'intervention foncière constitue une protection forte et durable. Elle permet de développer des projets avec les collectivités locales sur les terrains protégés. Outre les acquisitions, certains terrains sont transférés au Conservatoire par l'État ou par des particuliers. D'autres, enfin, lui sont confiés temporairement en gestion par l'État.

Les modes d'acquisition

Sur les **164 000** hectares protégés actuellement :

❁ **58%** (93 000 hectares) ont été acquis par le Conservatoire

❁ **28%** (45 000 ha) ont été transférés par l'Etat après désaffectation d'autres ministères (Défense, Phares et Balises notamment), dation en paiement, ou ont fait l'objet de donations

❁ **14%** (23 000 ha) ont été confiés en gestion par l'État (le domaine public maritime et les 50 pas géométriques en outre-mer)

La dation en paiement

La dation en paiement est un mode de paiement exceptionnel qui permet de s'acquitter d'une dette fiscale ou d'un droit de succession par la remise d'immeubles situés dans les zones d'intervention du Conservatoire.

**Site des Dunes et Forêt du
Porge, acquis en 2013.**

*1.565 hectares protégés,
gestionnaire : ONF
© Olivier Collin, 2012.*



Les dépenses

Depuis 1975, **520** millions d'euros ont été dépensés en acquisitions foncières (près de 8 600 actes de vente signés). Soit en moyenne, **2 300** hectares acquis par an pour 13 millions d'euros (aujourd'hui la surface moyenne d'acquisition par an est d'environ 3.000 hectares).



2 300 hectares

C'est la superficie de l'île de Saint Barthélemy (collectivité d'outre-mer, Antilles Françaises)



Des surfaces protégées aux dimensions variées

✿ **24** sites regroupent la moitié de la surface totale protégée sur l'ensemble des 720 sites

✿ Le plus grand : Crique et Pipri Yiyi, département de la Guyane : **16 855** hectares, soit 160 millions de m²

✿ Le plus petit : Caniscione, département de Corse du Sud : **100** m²





Fiche 12

RESTAURER ET AMÉNAGER

Les grands principes de l'aménagement et de la restauration des sites sont dictés par les missions fondatrices du Conservatoire :

- ❁ la protection du patrimoine naturel
- ❁ la préservation et la valorisation des paysages et des patrimoines
- ❁ l'accueil du public dans la limite de la sensibilité du site. Sont alors privilégiés des aménagements légers et réversibles.

Pour la seule année 2014, **149** opérations de restauration du patrimoine naturel et paysager ou d'aménagement pour l'accueil du public ont été menées pour un investissement de **13** millions d'euros.



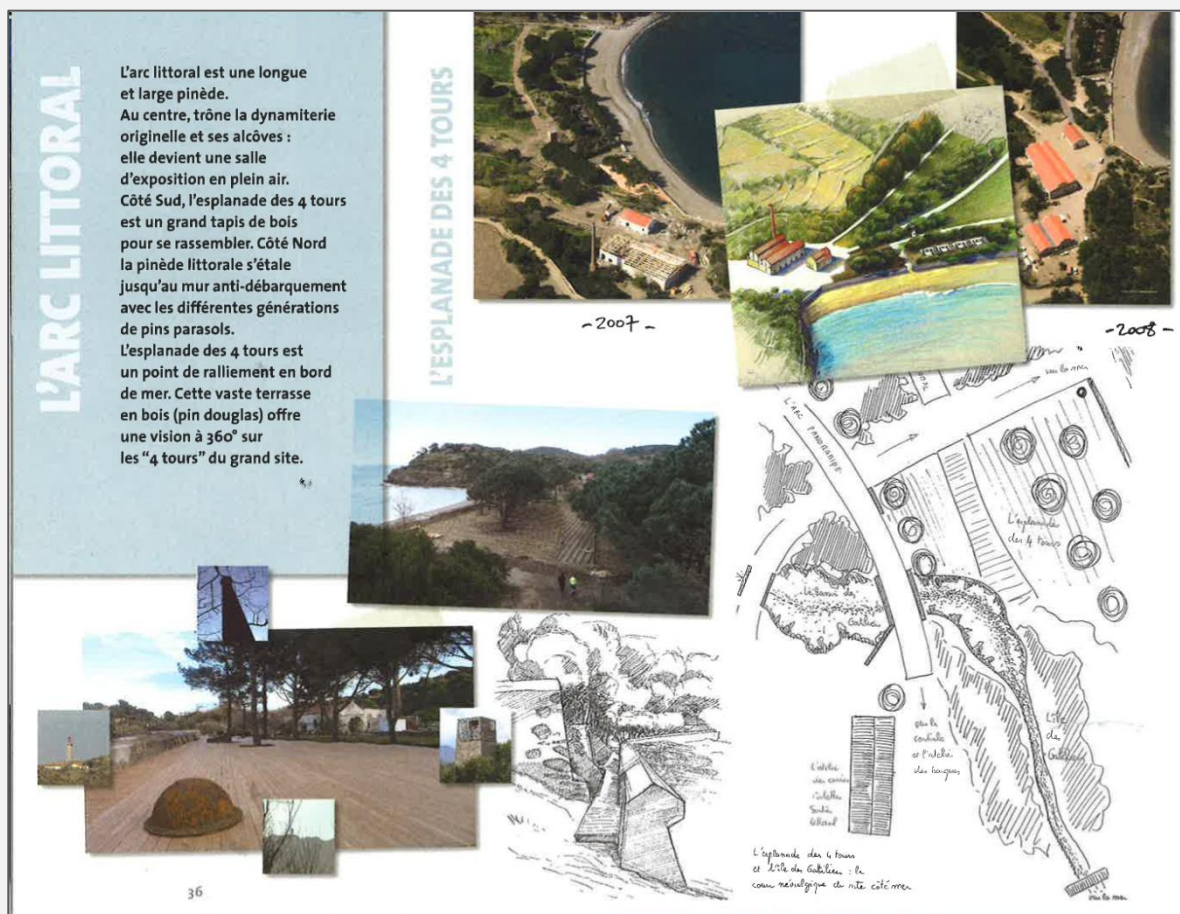
**Reconduction
photographique prise du
haut du phare de la
Pointe des Poulains à
Belle-Ile-en-Mer (56)
avant/après travaux
15 hectares protégés**

*Ces images montrent
l'étonnante efficacité d'un
simple monofil
accompagnant des sentiers
aux courbes engageantes
pour protéger une pelouse
littorale très sensible au
piétinement. On distingue
également, en comparant les
deux images, la disparition du
stationnement au second
plan.*



✿ En 2014, **38** sites ont notamment fait l'objet de travaux de restauration de zones humides

✿ **424** sites sont aujourd'hui aménagés pour l'accueil du public, dont **51** accessibles à tous les publics



Restauration et valorisation de l'Anse de Paulilles (Pyrénées Orientales, 66)

Carnet de mission (page 36) Philippe Deliau, 2008

Gestionnaire : Conseil départemental des Pyrénées Orientales

32 hectares protégés.



Fiche 13

CONFIER LA GESTION

Si l'intervention foncière et les travaux garantissent le caractère naturel des sites, leur gestion pérenne vise à surveiller et valoriser les patrimoines naturels et culturels, à accueillir le public et à encadrer les activités et les usages : c'est le rôle du gestionnaire, avec l'appui technique du Conservatoire du littoral.

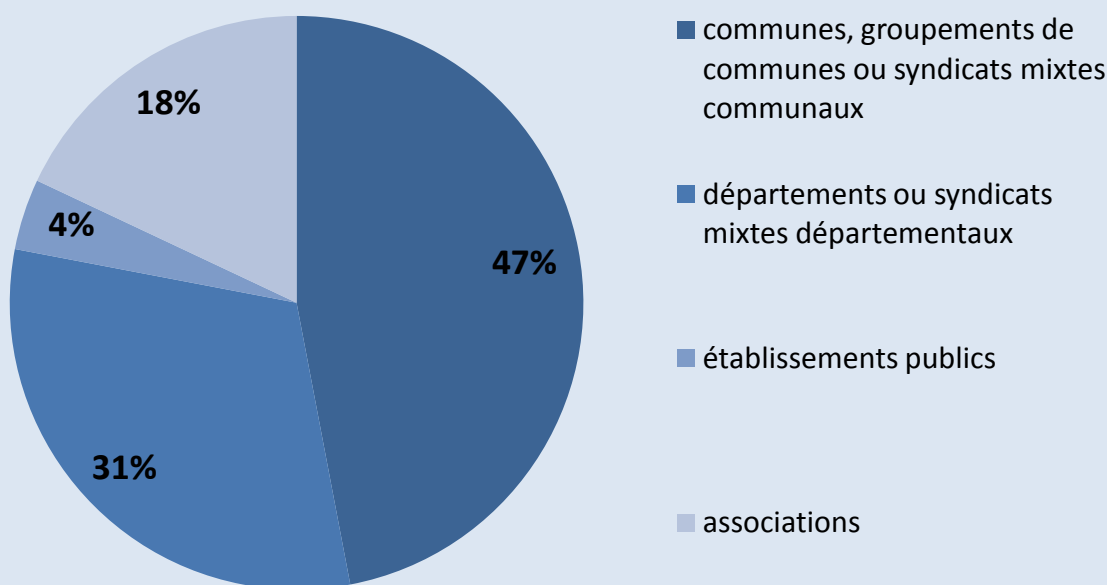
Les gestionnaires des sites

❁ **280** gestionnaires des sites du Conservatoire du littoral.

Les 280 gestionnaires des sites du Conservatoire sont en grande majorité des collectivités territoriales. Un tiers d'entre eux est réuni au sein de l'association « Rivages de France ».



Gestionnaires par catégorie



❁ **85%** des sites sont confiés en gestion

❁ **562** sites protégés par le Conservatoire sont confiés à des gestionnaires par le biais de conventions (chiffre 2014), afin d'y mettre en place des projets de développement durable.

❁ **474** sont dotés d'un plan de gestion

❁ **368** bénéficient de la réunion régulière d'un comité de gestion composé des parties intéressées au devenir du site

La gestion pérenne des sites

✿ **55** millions d'euros de dépenses courantes pour les sites, **900** gardes du littoral.

Le gestionnaire supporte environ **90%** des dépenses courantes sur un site : charges de personnels, frais liés à l'entretien et à l'animation... Ces dépenses sont estimées à **55** millions d'euros par an pour l'ensemble du domaine protégé (160.000 hectares), soit **345€** par hectare et par an (4 centimes par mètre carré).



© G.Moreau-Rdf

Entretien des sites

Site des Dunes d'Hattainville (Manche)

Gestionnaire : SyMEL

Gardes du littoral : Yann Mouchel et Idir Alliche

Observation du milieu

Philippe Nadde, garde du littoral
pour le Conseil départemental de la Gironde



© G.Moreau-Rdf



© Christine Naud

Animation des sites

Site : Landes de Ploumanac'h,
Côtes d'Armor

Gestionnaire : commune de Perros-
Guirrec

Garde : Marie Le Scanve, animatrice
à Perros-Guirec



Fiche 14

ÉVALUER

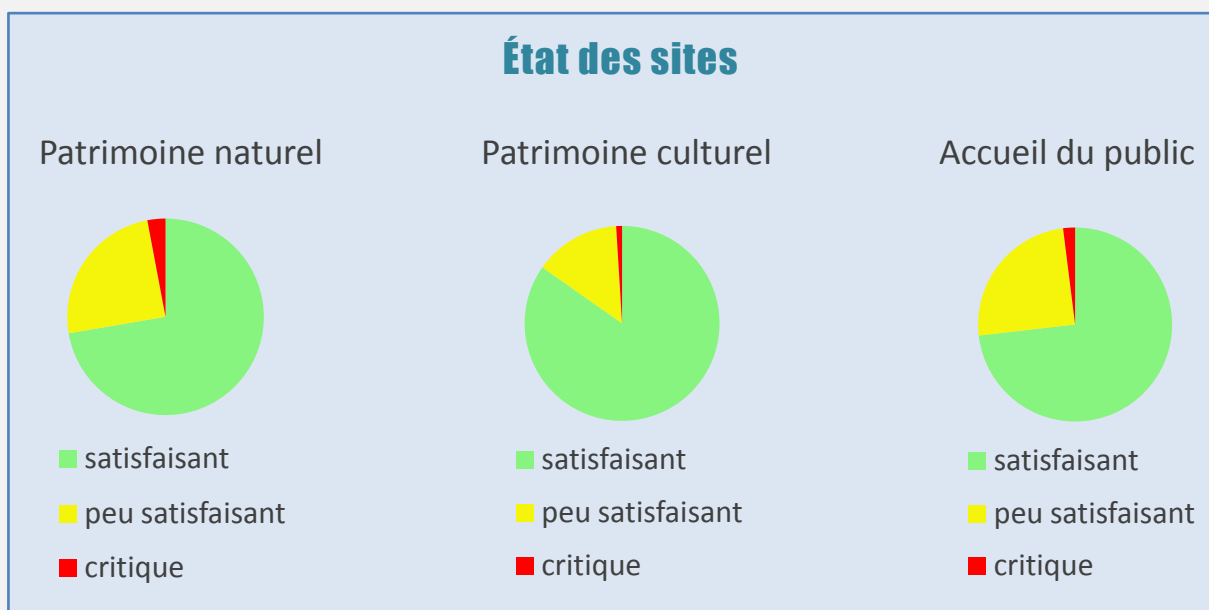
Une centaine de sites évalués chaque année

L'évaluation est la garantie de la qualité des sites sur les aspects patrimoniaux (biodiversité, paysages, bâti) et les activités socio-économiques (accueil des publics, usages professionnels, loisirs). Elle vise à :

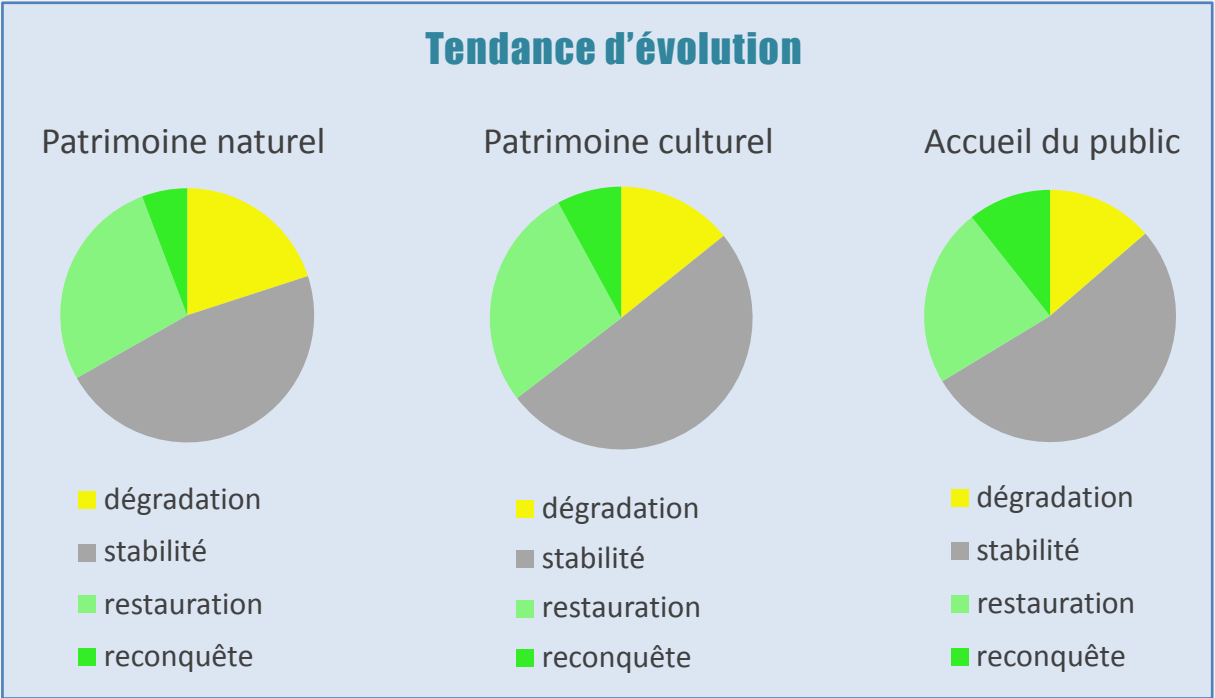
- ✿ connaître l'état du patrimoine
- ✿ dégager les grandes tendances d'évolution au sein des territoires (périurbanisation, sensibilité à la mobilité du trait de côte...)
- ✿ identifier les principales causes de dégradation afin de développer une stratégie de gestion qui réponde aux enjeux de demain

Depuis 2012, plus de **300** sites ont été évalués par le Conservatoire, soit 50% du total des sites cohérents, au rythme d'une centaine chaque année.

75 % des sites sont dans un état jugé satisfaisant . Dans un contexte d'érosion de la biodiversité, les sites du Conservatoire constituent des espaces refuges.



75 % des sites sont dans un état satisfaisant.



85 % ne se sont pas dégradés dans les cinq dernières années et plus du tiers ont connu des opérations de restauration lourde ou de reconquête.

Vers une évaluation partagée

Le principe de l'évaluation partagée, établi en 2009, consiste à interroger l'ensemble des acteurs du site à la faveur des réunions du comité de gestion. Elle porte sur son état mais aussi sur le dispositif de gestion en lui-même. Elle est animée par le Conservatoire et le gestionnaire à l'aide d'un tableau de bord construit avec les participants. Expérimentée en Normandie sur une cinquantaine de sites, cette initiative constitue l'avenir du dispositif d'évaluation pour les espaces protégés par le Conservatoire.





Fiche 15

UNE ACTION VISIBLE

De l'avis des Français

Parmi les Français connaissant le Conservatoire du littoral et ses missions :

❁ **85%** le jugent utile et efficace (2005) ;

❁ **94%** jugent ses missions nécessaires (2011).

Le mécénat

❁ **8** entreprises ou fondations d'entreprises mécènes :

Fondation Procter&Gamble pour la protection du littoral

Fondation Total

Fondation Sisley

Fondation Gécina

Veolia

Le Petit Marseillais

MGET

Decaux



❁ **2,2** millions d'euros obtenus au titre du mécénat et des dons .

Informer

Le Conservatoire du littoral agit sur l'ensemble des littoraux français et des lacs de plus de 1.000 hectares. Au quotidien, chacun peut être informé de son action :

- ✿ lors de l'établissement ou de la modification d'un Plan Local d'Urbanisme : les périmètres d'interventions du Conservatoire peuvent alors être intégrés au zonage « sites naturels » du plan
- ✿ par l'enquête publique menée dans le cadre d'une procédure d'expropriation (3% des acquisitions)
- ✿ lors de l'enquête publique préalable à la réalisation de bon nombre de travaux d'aménagement et de restauration et par l'affichage en mairie des travaux qui vont être réalisés
- ✿ sur les sites : plus de **80%** des sites sont équipés d'un panneau signalétique



Panneau signalétique à l'entrée du site de l'Anse des cascades à La Réunion.

49 hectares protégés.

Gestionnaire : Conseil départemental de la Réunion

- ✿ par la presse écrite et audiovisuelle : **2 300** occurrences par an, soit plus de 6 par jour
- ✿ sur le web : **200 000** connections annuelles au site internet :

www.conservatoire-du-littoral.fr

sur lequel on trouve, cartographiés et décrits, l'ensemble des sites protégés par le Conservatoire du littoral en France.



Fiche 16

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

Le Conservatoire du littoral et ses partenaires sont acteurs de l'économie verte en favorisant l'utilisation des terrains qu'ils protègent dans une logique de développement durable.

En France, en 2014, l'économie verte concerne directement près de **4** millions de personnes en emploi (pour 140.000 métiers "verts"). Ce secteur est légèrement moins touché par la dégradation du marché du travail. Sa production de biens et de services a d'ailleurs atteint une valeur de **160** milliards d'euros en 2011.

900 gardes du littoral

Les gestionnaires de sites s'engagent à dédier des agents à leur mise en valeur. Ainsi, 900 gardes du littoral sont employés par les collectivités locales et les associations gestionnaires. Ce sont les hommes et les femmes en charge de l'entretien et de la surveillance des sites protégés (600), ainsi que de l'accueil du public (300). Des formations et des journées d'études sont périodiquement organisées par le Conservatoire.

15 millions d'euros investis dans l'économie locale en 2013

Pour la seule année 2013, le Conservatoire a lancé 212 marchés publics d'études, de travaux et de fournitures courantes et services, pour un montant total de 15 millions d'euros. Cela a concerné **139** entreprises, situées en grande majorité à proximité des sites. Plus du tiers de ces marchés ont intégré une clause sociale ou environnementale, ou un critère de sélection en matière de protection de l'environnement ou d'insertion professionnelle, alimentant ainsi l'économie sociale et solidaire.

18 gîtes sur les terrains du Conservatoire (gîtes de séjours, gîtes de groupes et chambres d'hôtes).

Nés d'initiatives locales, ces hébergements marchands permettent de viabiliser des projets de gestion en assurant l'entretien et l'usage du bâti, tout en permettant au plus grand nombre de **découvrir autrement** le patrimoine littoral protégé. Vous pouvez les découvrir sur le site internet du Conservatoire du littoral.

Gîte de l'île Milliau

Site : Ile Milliau, Côtes d'Armor, 23 hectares protégés

Gestionnaire : commune de Trébeurden



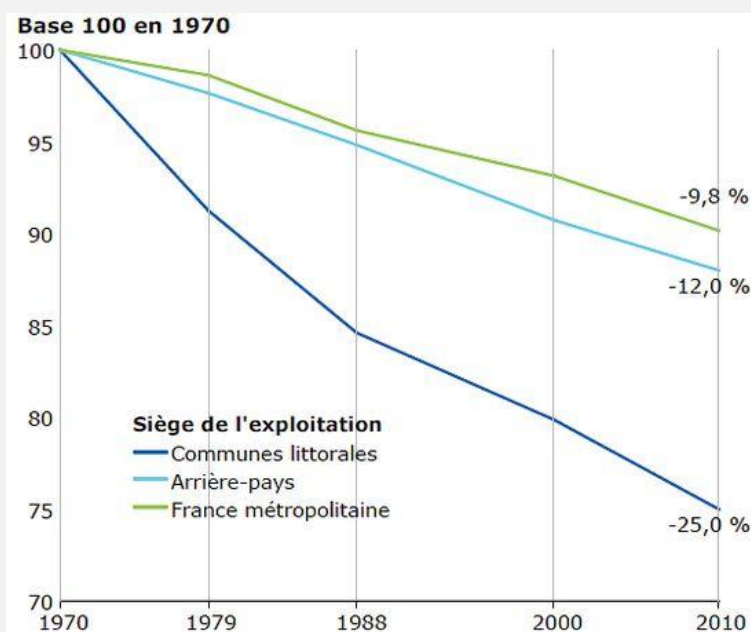
Fiche 17

FAVORISER L'AGRICULTURE SUR LE LITTORAL

Une agriculture en déclin

Entre 1970 et 2010, en France métropolitaine, la surface des exploitations agricoles dont le siège est situé dans une commune littorale a diminué de **25%** soit **200.000** hectares. C'est **2,5** fois plus que la moyenne métropolitaine. La principale cause de cette régression est à imputer à l'artificialisation des sols exigée par les aménagements urbanistiques.

 Entre 2000 et 2010, **1/3** des exploitations agricoles ayant leur siège dans une commune littorale a disparu



Evolution de la surface agricole utilisée de 1970 à 2010 en métropole

Source : Agreste, RA 1970 à 2010.
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)

Premier usage socio-économique sur les sites protégés

L'agriculture permet de manière générale de maintenir des emplois à l'année. Elle valorise le territoire en proposant des produits authentiques dans le cadre de circuits courts. Enfin, des prestations d'accueil (gîtes, fermes pédagogiques...) peuvent enrichir l'offre proposée aux habitants et aux touristes.

 Sur les terrains du Conservatoire du littoral, l'agriculture concerne **16%** des surfaces protégées, soit **25.000** hectares. **90%** de ces terrains sont des prairies permanentes, milieux accueillant des pratiques d'élevage extensif

 En 2015, **1.100** exploitants agricoles sont signataires de conventions pérennes avec le Conservatoire du littoral et les gestionnaires de sites. Ils s'engagent à travers celles-ci dans des démarches d'agriculture durable

Une agriculture durable et diversifiée

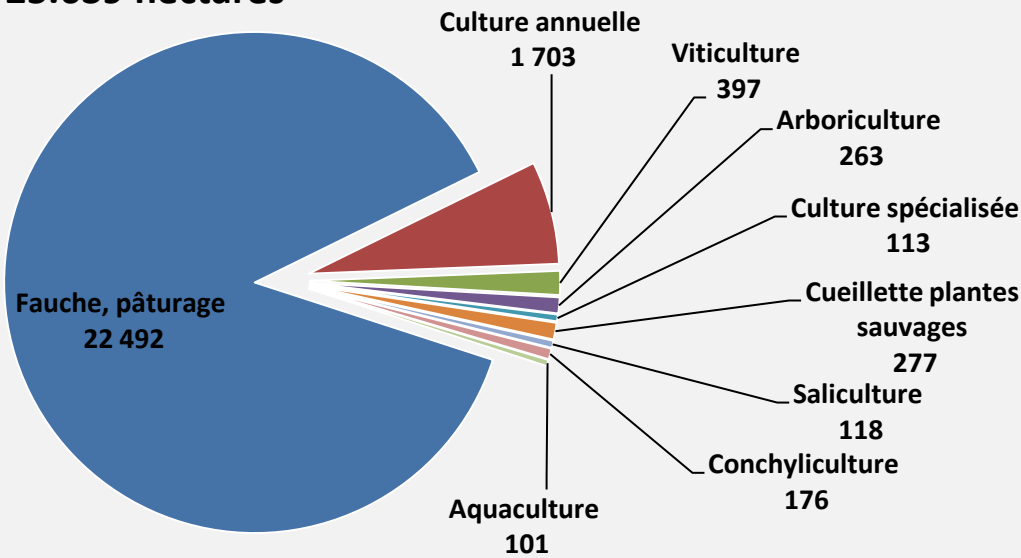
Le pâturage est l'usage le plus répandu sur le domaine du Conservatoire. La vigne est bien présente sur le pourtour méditerranéen, où elle constitue des paysages remarquables du littoral. L'apiculture est présente de façon modeste mais uniforme sur toutes les façades maritimes. On rencontre enfin de nombreuses cultures spécialisées (saliculture, vergers...), parfois insolites, à l'image de la diversité des sites.



©A.Ceccaroli, CDL

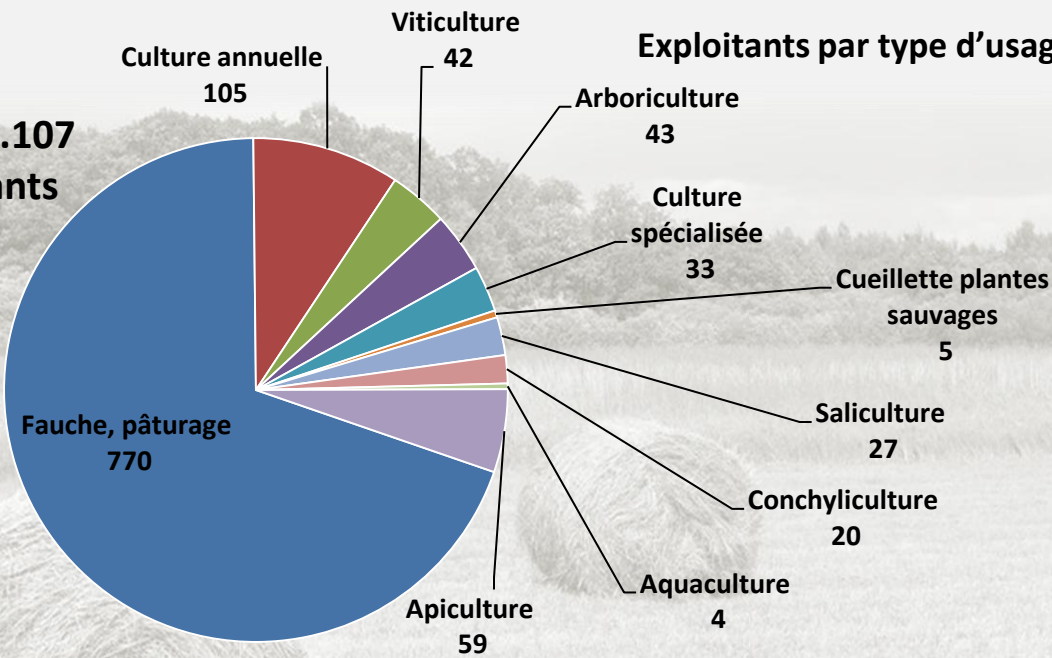
Total : 25.639 hectares

Surface par type d'usage (ha)



Total : 1.107 exploitants

Exploitants par type d'usage



Favoriser l'installation de professionnels

Le prix des terrains sur le littoral peut constituer un frein à l'activité agricole. La politique de gestion durable pratiquée sur les parcelles du Conservatoire peut permettre à un exploitant de voir sa redevance diminuer d'autant que son travail participe au bon entretien du site : un atout pour le site mais aussi pour l'exploitant qui diminue ainsi ses coûts de production et devient un véritable « auxiliaire de gestion » du Conservatoire.



TÉMOIGNAGES

BRUNO OBERTI, MARAÎCHER

Site : Fabregas, Var, 56 hectares protégés
Gestionnaire : Commune de la Seyne sur Mer

« Participer à un projet collectif de revalorisation du patrimoine agricole, c'est motivant, comme le projet pédagogique qui s'inscrit dans une logique de développement durable. »

Journal La Marseillaise, lundi 8 décembre 2014

Bruno Oberti a démarré son activité en octobre 2014. Il résume ainsi le projet mené par la ville et le Conservatoire du littoral, avec le soutien de la région PACA, qui a consisté à redonner vie à l'ancien domaine agricole du site désormais protégé de Fabregas.

ANTHONY RAFFIN, ÉLEVEUR

Site : Domaine de Certes et de Graveyron, Gironde, 527 hectares protégés
Gestionnaire : Conseil départemental de la Gironde

« Je souhaitais réaliser ce projet [élevage de brebis] depuis un petit moment, cela a été compliqué à mettre en place mais j'ai été soutenu par le Conservatoire du Littoral et le Conseil général. »

Hebdomadaire La Dépêche du Bassin n°994, juin 2015

Installé depuis 2010 sur les terrains du Conservatoire et dans les locaux rénovés par le CD33, Anthony fait paître ses vaches Bazadaïses et Blondes d'Aquitaine sur prés-salés, à quelques mètres à peine de l'eau, symbole du renouveau de la filière agricole sur le secteur. En mai 2015, une soixantaine de brebis Tarasconnaïses ont rejoint le cheptel pour perpétuer, avec l'assistance du Groupement des éleveurs girondins, la tradition de l'élevage de l'agneau de Pauillac qui fait l'objet d'une Indication Géographique Protégée (IGP).





Fiche 18

UN ENGAGEMENT SOCIAL

Le Conservatoire, partenaire du milieu associatif

En 2014, **151** associations ou fondations sont partenaires du Conservatoire. Elles contribuent à l'animation des territoires en développant des projets autour des thématiques des patrimoines bâti et naturel, de l'éducation à l'environnement, de l'insertion sociale et... à la gestion des sites !

Mise à disposition du bâti

En 2014, **150** conventions d'occupation sont signées à des fins sociales, **20%** concernant des logements.

La pression foncière réduit les usages sociaux sur le littoral. Lorsque le bâti présent sur un site n'est pas affecté à sa gestion, priorité est donnée aux usages « d'intérêt général » : centres de formation, sièges de fondations ou d'associations d'intérêt public, ateliers accueillant des artistes pour des séjours de courte durée, implantations scientifiques, classes patrimoine, etc.

LE CAS CONCRET : LE DOMAINE D'ABBADIA

Site d'Abbadia-Corniche Basque, Pyrénées-Atlantiques, 88 hectares protégés.

Gestionnaire : CPIE Littoral Basque, ville d'Hendaye, Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Une convention d'occupation du bâti a été signée pour 10 ans avec le CPIE Littoral Basque lui permettant d'utiliser deux anciennes fermes agricoles récemment restaurées pour y organiser notamment des résidences d'artistes et des ateliers pédagogiques. Une troisième est en cours d'aménagement pour y créer un centre d'accueil et d'interprétation.



Des chantiers pour l'avenir

✳ 3 chantiers écoles en 2014

3 chantiers écoles et d'insertion et un stage Monuments Historiques ont été organisés en 2014 par le CHAM outre-mer (Chantiers d'Histoire et d'Architecture Médiévale), en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et la Fondation Total.

✳ 150 volontaires internationaux depuis 2008

Depuis 2008, 6 chantiers ont accueilli quelque 150 volontaires internationaux sur les sites de la délégation Manche-Mer du Nord. Certains de ces chantiers, initiés à travers un partenariat avec l'association Concordia, perdurent encore aujourd'hui.

✳ 750 employés de l'entreprise Procter&Gamble sur le site du Marquenterre en 2013

En 2013, 750 salariés de l'entreprise Procter&Gamble, ont participé au nettoyage des plages et à un chantier d'aménagement le temps d'une journée de solidarité sur le site du Marquenterre (gestionnaire : Conseil général de la Somme). Depuis 2009, une quinzaine de salariés de l'entreprise GECINA viennent consacrer chaque année une journée à l'entretien des sites.

✳ 20 employés en insertion au Vigueirat

Une vingtaine d'employés en insertion travaille sur les marais du Vigueirat (gestionnaire : Les Amis des marais du Vigueirat).

✳ 200 bénévoles

Par ailleurs, environ 200 bénévoles participent à l'animation quotidienne des sites un peu partout en France, au sein des Maisons de sites.

LE CAS CONCRET : LA RESTAURATION DU SITE DE GRANDE CHALOUPE

Site de Grande Chaloupe - Ravine à malheur, île de La Réunion, 680 hectares protégés.

Gestionnaire : association GCEIP (Groupement pour la Conservation de l'Environnement et l'Insertion Professionnelle), gestion déléguée par le Conseil général de La Réunion.

30 000 pieds d'arbres d'espèces natives du site ont été replantés en 2012 avec l'apport d'un financement européen et surtout l'implication des populations locales, notamment scolaires. Projet mis en œuvre par le Parc National de La Réunion et le Conservatoire du littoral : www.reunion-parcnational.fr/life.



Des travaux mêlant professionnels et bénévoles sur le site de Grande Chaloupe.

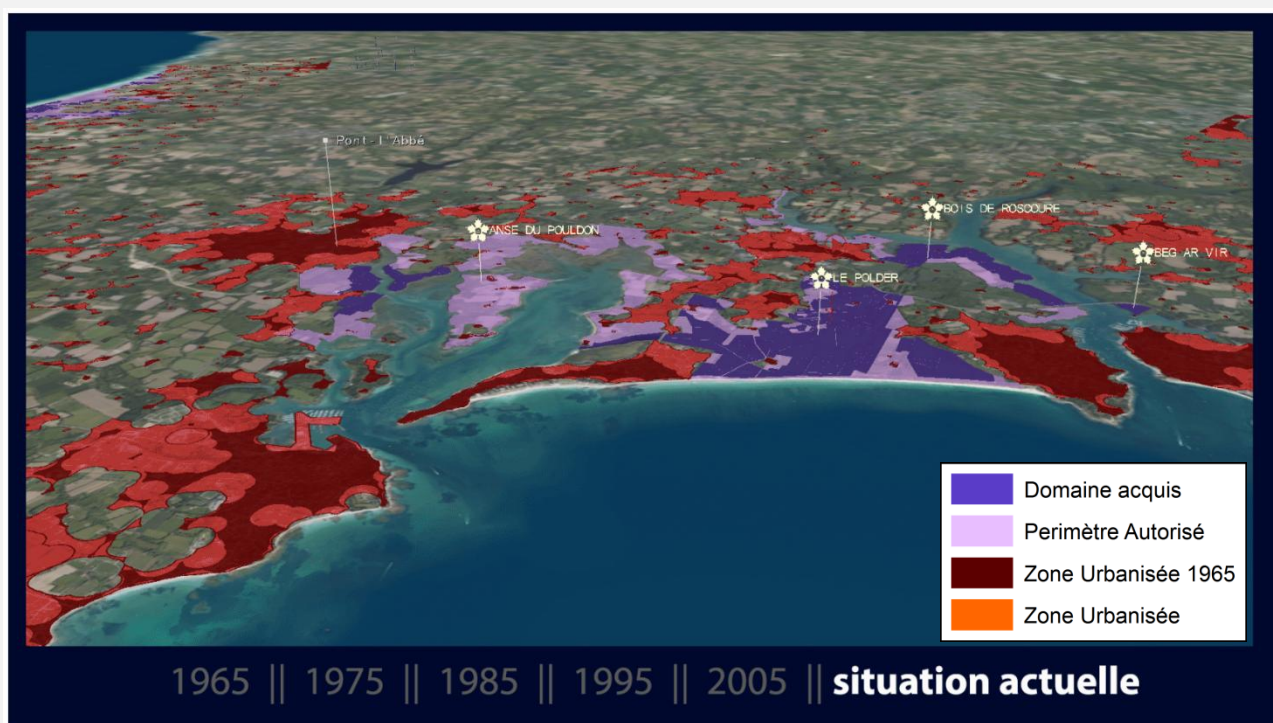
Fiche 19

LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION

Le Conservatoire, en première ligne de la lutte contre l'artificialisation du littoral

 **13%** de terres artificialisées à proximité des sites du Conservatoire

13% de l'environnement proche des sites protégés par le Conservatoire est artificialisé (2000) : **c'est le plus fort taux parmi les espaces protégés**. L'intervention du Conservatoire permet notamment de réguler l'urbanisation en maintenant des espaces naturels qui constituent alors une vraie plus-value pour les territoires.



Évolution de l'urbanisation (en rouge) entre 1965 et 2015 dans le Sud-Finistère (Pont-l'Abbé). Sont également représentés les espaces préservés de ce phénomène aujourd'hui (domaine acquis) et à l'avenir (périmètre autorisé) grâce à l'intervention du Conservatoire du littoral.

Source : Cartographie dynamique-Conservatoire du littoral.

Retrouvez bientôt l'évolution des protections et des zones urbanisées de nombreux sites partout en France métropolitaine sur le site internet du Conservatoire du littoral :

www.conservatoire-du-littoral.fr

❁ 92 bâtiments sans valeur patrimoniale démolis en 2013

Sur les parcelles acquises ou affectées au Conservatoire, les aménagements récents n'ayant pas de valeur traditionnelle historique, sociale ou économique ne sont pas maintenus. Ainsi, sur les 117 opérations de restauration et d'aménagement lancées en 2013, 92 bâtiments ont été démolis pour permettre à certains espaces de retrouver leur état naturel.



Déconstruire pour ouvrir un accès au rivage pour le public

Site de Corzent (lac Léman), 5 hectares protégés.

Gestionnaire : ville de Thonon-les-Bains.

Fiche 20

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES LITTORAUX

Le risque littoral en France

 **8** communes littorales sur 10 sont sujettes aux risques naturels majeurs.

 De 1982 à 2009, on recense en moyenne près de **5** arrêtés de catastrophe naturelle dans les communes littorales contre **2,5** sur le reste du territoire français.

 **1,4** million d'habitants et **850 000** emplois exposés au risque de submersion marine.

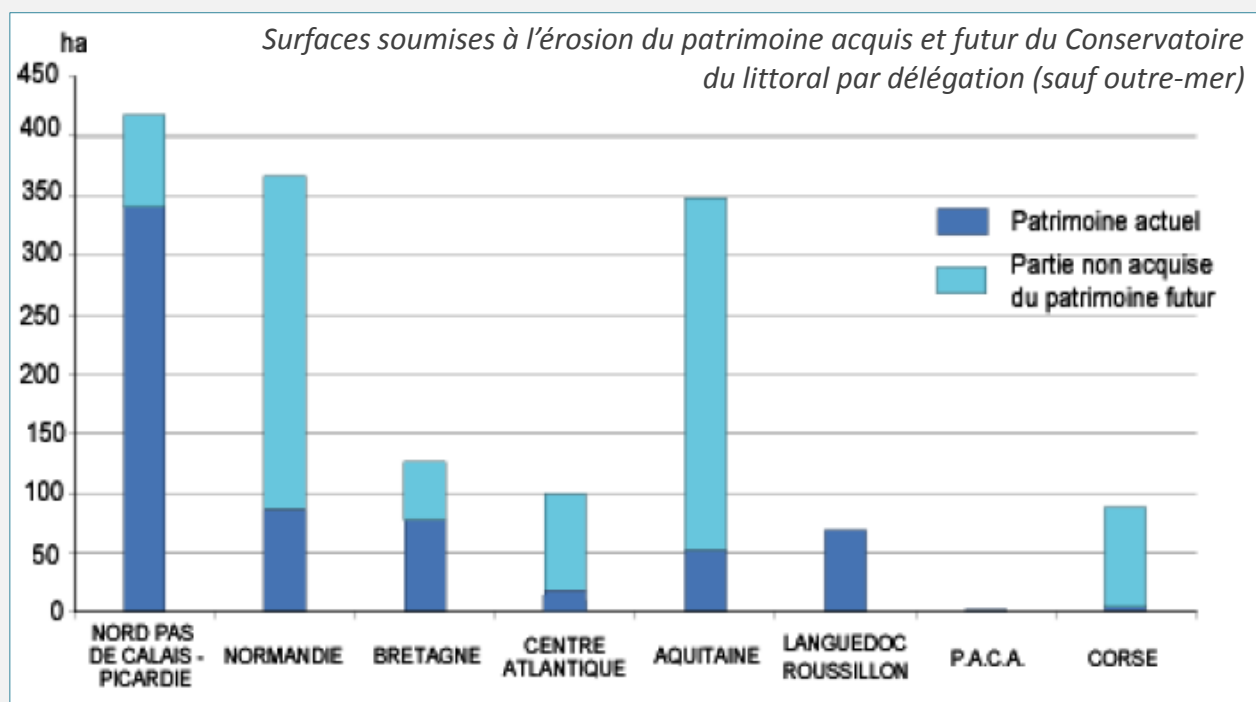
 **1** mètre, c'est le niveau d'élévation possible des océans d'ici à 2100 selon le GIEC.

D'après le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le niveau des océans en 2100 pourrait s'élever d'un mètre, selon le plus pessimiste des scénarios.

 **10** mètres, c'est le recul de la côte Aquitaine au cours de l'hiver 2013-2014.

Suite aux tempêtes de l'hiver 2013-2014, la côte sableuse aquitaine a subi un recul dépassant 10 mètres sur de nombreux sites.

 D'ici à 2050, **1%** de la surface protégée par le Conservatoire du littoral en France métropolitaine sera soumise à l'érosion et **21%** seront concernés par le phénomène de submersion (2009).



Une stratégie partenariale adaptée aux spécificités locales

Face aux risques littoraux, le Conservatoire milite au quotidien pour le maintien d'une bande de milieux naturels en interface entre la mer et la terre, qui présente plusieurs avantages : elle amortit l'énergie des vagues et des tempêtes, contribuant à protéger les enjeux humains situés en arrière ; elle rend de nombreux services écosystémiques en matière de biodiversité, de production primaire pour la conchyliculture et la pêche ; elle joue un rôle sociétal en offrant au public des territoires préservés de l'urbanisation.

Les zones tampons naturelles (cordons dunaires, mangroves, lagunes, marais salés...), associées à des défenses moins coûteuses car en retrait, peuvent être portées par le Conservatoire.

LE PROJET AD'APTO

En 2015, le Conservatoire du littoral lance « Ad'Apto » un projet visant à mettre en lumière une dizaine d'expériences locales d'adaptation aux risques littoraux. Situées sur les différentes façades maritimes françaises, elles impliquent les espaces protégés par le Conservatoire, mais aussi des territoires littoraux plus vastes.

Ces expériences peuvent être en projet ou bien déjà effectives (parfois sous l'effet des tempêtes subies ces 15 dernières années). Certaines bénéficient déjà d'un encadrement technique et scientifique important. La diversité des situations géographiques et de la nature des terrains (dunes, polders, marais saumâtres, mangroves...) confèrera au projet sa force démonstrative.



Fiche 21

LES ZONES HUMIDES

Entre terre et mer, les zones humides situées sur le littoral cristallisent bon nombre de ses enjeux. Décrites par le passé, on sait aujourd'hui qu'elles nous nourrissent et nous protègent. Réservoirs incomparables de biodiversité, elles absorbent une partie des pollutions humaines et favorisent les activités situées en aval (pêche et conchyliculture notamment). Elles atténuent également les phénomènes de crues fluviales et de submersions marines en absorbant une partie de l'excès en eau.

 **48 000** hectares de zones humides protégées, soit **30%** de la surface totale protégée par le Conservatoire.



Mangroves de Beautiran

Site : Mangrove de Petit Canal à Port Louis, 1.360 hectares protégés

 **55 000** hectares de mangroves à protéger d'ici à 2020

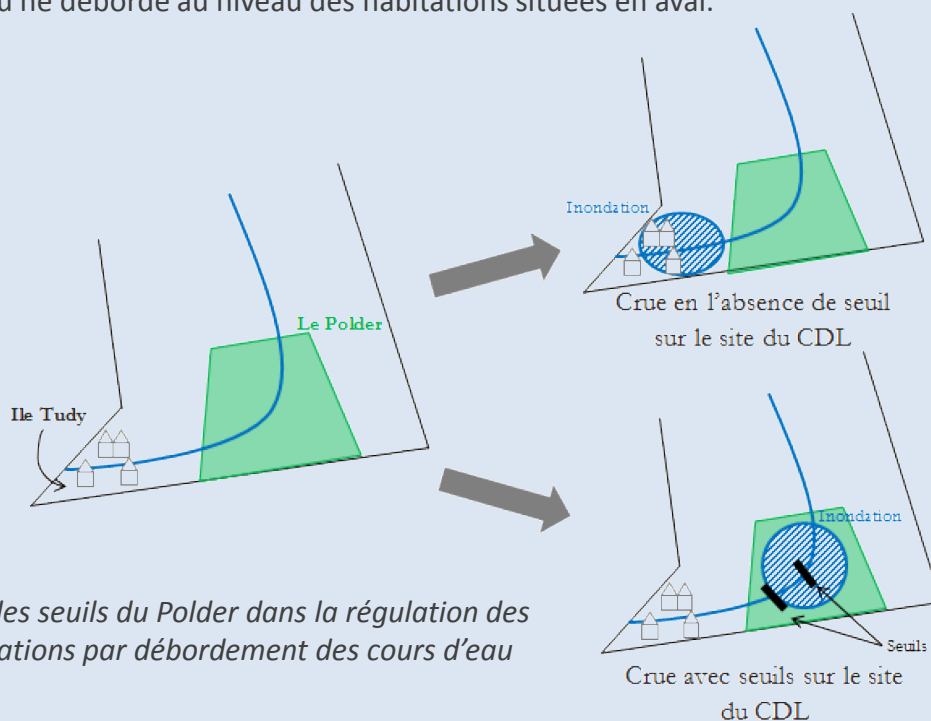
C'est l'objectif fixé en 2015 par l'État au Conservatoire du littoral qui en protège déjà **24 000** hectares. Les mangroves sont des écosystèmes ultra-marins contribuant notamment à atténuer les effets du changement climatique et à favoriser l'adaptation des territoires littoraux aux risques d'inondations marines et d'érosion côtière.

Réguler les inondations

EXEMPLE EN SUD FINISTÈRE

Débordement des cours d'eau

Des seuils mis en place sur les sites du Polder en amont de l'Île-Tudy permettent de réduire le risque d'inondation en aval. En effet, en cas de montée significative des eaux, ces seuils vont permettre d'inonder les sites du Conservatoire et ainsi éviter que le cours d'eau ne déborde au niveau des habitations situées en aval.



Rôle des seuils du Polder dans la régulation des inondations par débordement des cours d'eau

Site du Polder de Combrit-Île-Tudy, département du Finistère, 270 hectares protégés
Gestionnaire : Syndicat Mixte de la Base Littorale de Nature et Loisirs de Combrit-Île-Tudy

Submersion marine

Les zones humides et prairies assurent plusieurs effets pouvant limiter l'extension de la zone submergée lors d'une remontée des eaux marines :

- ✿ un effet « éponge » et étalement qui réduisent le volume total de l'incursion d'eau de mer dans les terres et évacuent le surplus vers les cours d'eau par un mécanisme de ressuyage plus ou moins long ;
- ✿ un effet « bouclier » qui fournit un service équivalent à celui des digues.

Source : Binet T., Diazabakana A., Durou N., Mercier I., 2014. Estimation des bénéfices de la protection des sites du Conservatoire du Littoral : état des lieux et perspectives à l'horizon 2050 - Etude de cas de l'unité littorale Sud Finistère - délégation Bretagne, Vertigo conseil, Conservatoire du littoral, Rochefort, France, 67 p.



1 hectare de terres laissé en zone humide apporte autant que **10 000** euros investis dans un barrage réservoir pour gérer les crues fluviales !

(étude Écowhat en moyenne vallée de l'Oise)

Fiche 22

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : LES ESPÈCES

Espaces de préservation, d'alimentation et de reproduction, les espaces naturels assurent la survie de nombreuses espèces. En intervenant uniquement sur les espaces littoraux et lacustres, le Conservatoire possède en responsabilité directe l'avenir de près d'une dizaine d'habitats naturels strictement littoraux, des populations de **36** espèces « balises » (plus de 65% de la population nationale présente sur ses sites d'intervention) et de **72** autres espèces strictement littorales qui dépendent à plus de 40% de ses sites protégés.

Parmi elles :

 la plus importante colonie de reproduction de

Fous de Bassan en France avec **23.000** couples sur les îlots de la Réserve Naturelle des Sept-Iles (Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, 18 hectares protégés).



© Dominique Halleux

 3 des **24** couples nicheurs d'aigle de Bonelli vivant sur le littoral. Cette espèce est classée en danger d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de France (UICN, 2008).

 la plus forte densité de Tortues d'Hermann recensée sur un site : la plaine des Maures, 911 hectares protégés.

Depuis février 2013, des ouvertures de milieux en mosaïque y sont réalisées afin d'améliorer la structure de l'habitat de la Tortue d'Hermann, grâce à des débroussaillages manuels. Au total, plus de **150** hectares de maquis auront été débroussaillés grâce au programme « LIFE Tortue d'Hermann ».

 Parce qu'il intervient principalement sur le littoral, le Conservatoire a une responsabilité particulière pour le maintien de sa biodiversité : ainsi **96** sites de dune blanche sont recensés en France, un grand nombre étant en partie protégé par le Conservatoire.

Le chardon bleu des sables, emblème du Conservatoire du littoral, est endémique à l'habitat dune blanche, lui-même classé « habitat d'intérêt communautaire » au sein du réseau NATURA 2000.



 **37%** c'est la capacité d'accueil offert par le Conservatoire pour 33 espèces de laro-limicoles.

Il existe 33 espèces de laro-limicoles en France (goélands, mouettes, sternes, guifettes et petits échassiers). Les terrains du Conservatoire du littoral représentent 37% de la capacité d'accueil des laro-limicoles sur le littoral méditerranéen.

Fiche 23

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : LES SITES

39 « monuments naturels »

Sites majeurs du Conservatoire qui se distinguent à la fois par leur taille (plus de 1.000 hectares) et par la diversité des milieux qui les composent : ils sont de véritables « monuments de la nature », à l'image de la lagune du Grand Barachois.

LA LAGUNE DU GRAND BARACHOIS

Site : Isthme de Miquelon-Langlade, 1.391 hectares protégés.

Gestionnaire : Commune de Miquelon-Langlade

La lagune du Grand Barachois joue un rôle essentiel pour la biodiversité du site. Ses bancs de sable accueillent une colonie de **400** Phoques veaux-marins tandis qu'à l'entrée de la lagune, la plage constitue un reposoir confortable pour un groupe de **400** Phoques gris, fidèle d'une année à l'autre. Le reste de l'année, ce sont les limicoles côtiers migrateurs qui se succèdent sur les vasières découvertes.

175 « Joyaux sous surveillance »

Ces joyaux du littoral hébergent et préservent une biodiversité à fort enjeu de conservation.

LA PLAGE DU RICANTU

Site : Ricantu-Capitellu, Ajaccio, 41 hectares protégés.

Gestionnaire : Conseil général de Corse-du-Sud.

La plage du Ricantu préserve **7.000 à 10.000** individus d'Hélix de Corse. C'est **le seul refuge pour cet escargot dans le monde**. Les scientifiques ont longtemps considéré que l'espèce avait disparu, plus aucun spécimen n'ayant été observé depuis 1912... jusqu'à sa redécouverte en 1994 (BOUCHET et al., 1997). Elle survit aujourd'hui sur 5 hectares d'habitat exigu entre l'aéroport et la plage, et est soumise à la pression urbanistique d'Ajaccio.



Fiche 24

AU SERVICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Des espaces de réflexion

❁ **1** conseil scientifique pluridisciplinaire composé de 15 membres, avec un rôle d'expertise et de conseil stratégique

❁ **10** thèses financées depuis 1975

❁ **33** « Ateliers du Conservatoire » depuis 1992 (ateliers de réflexion sur les enjeux du littoral)

❁ Suivi de programme de recherches menés sur les thèmes de l'évolution du trait de côte, de la perception des Français et de leurs élus sur le changement climatique ou des travaux sur la fréquentation des espaces naturels (Liteau, Litto 3D, Bount'îles, Multidunes, Barcasub, LICCo...).

Des lieux d'expérimentation

**LA FERME DE LA PRÉE MIZOTTIÈRE : UNE
MIGRATION RÉTRO-LITTORALE DES ENJEUX**

Site : Baie de l'Aiguillon - La Prée Mizottière, Vendée, 260 hectares protégés
Gestionnaire : Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon et exploitant agricole.

La Ferme de la Prée Mizottière est située dans l'estuaire de la Sèvre Niortaise, à proximité immédiate de la Baie de l'Aiguillon. Elle est constituée d'anciens prés salés (mizottes) de bord de mer qui ont été progressivement endigués et mis en cultures au cours du XX^e siècle. Jusqu'en 1999, cette exploitation était dédiée à la production intensive de céréales.

Son acquisition par le Conservatoire visait à mettre en œuvre une exploitation plus extensive des terrains, fondée sur la fauche et le pâturage des prairies. C'est dans cette optique, et avec l'aide de la Chambre d'agriculture de la Vendée, qu'un agriculteur a été installé.

Il développe aujourd'hui un système visant à favoriser l'autonomie alimentaire de son troupeau, en recherchant une complémentarité entre des espaces prairiaux et d'autres dédiés à une culture raisonnée. Le Conservatoire a accompagné cette démarche en construisant des bâtiments d'élevage adaptés.

Suite à la tempête Xynthia, la reconstruction des digues du secteur a nécessité des emprunts de terre sur le site qui ont été mis à profit pour recréer des « baisses » (dépressions humides) sur une quinzaine d'hectares. Aujourd'hui, la Prée Mizottière constitue l'un des tous premiers sites du Marais poitevin pour l'accueil des oiseaux d'eau, offre un habitat naturel complémentaire à ceux présents dans la réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon et assure une protection contre les risques littoraux pour les enjeux humains situés en amont.

UN EXEMPLE D'ÉTUDE

LES ÉLUS ET LEUR PERCEPTION DU LITTORAL

La recherche a consisté dans un premier temps à s'entretenir avec des élus (141) de communes littorales (39), réparties sur 4 zones géographiques (Atlantique, Languedoc-Roussillon, Manche et Provence Alpes Côte d'Azur). Ces participants ont dans un premier temps dessiné à main levée une carte graphique de leur territoire communal. Ils devaient ensuite réaliser deux tâches d'association verbale destinées à explorer la représentation qu'ils se font de la partie spécifiquement marine de leur commune. Après quoi, l'analyse statistique a fait apparaître **quatre représentations du territoire marin, autrement dit 4 catégories de visions d'élus** sur cet objet social qu'est la bande marine. La première renverrait à la « Protection » (52% des élus), supposant la réalisation ou pas « d'Aménagement ». La seconde renverrait davantage au « Développement économique », supposant « l'Organisation des territoires ». La troisième à celle du « Risque » et de son pendant, la « Responsabilité » de l' élu (22% des élus) et en dernier à la « Ressource » et aux « Conflits » que cette bande marine peut susciter (valeur non significative). On constate alors que les élus des trois sous-groupes se répartissent à peu près de la même façon en Languedoc-Roussillon, en PACA et en Manche. En revanche, en Atlantique, le groupe « développement » est sous-représenté et le groupe « risque » est sur-représenté. On peut ici supposer que cette différence s'explique par l'impact de la tempête Xynthia à la Faute sur Mer qui a probablement marqué les esprits. Ensuite, afin de cerner plus finement la représentation de l'espace marin, nous avons procédé à une analyse de similitude sur les choix effectués par les élus parmi une liste de 40 mots (cette technique permet de dégager les liens forts entre des mots (items) et des groupes d'individus). **Dans le groupe « Protection » dominant les items « Érosion de la côte », « Pollution en mer », qui évoquent une certaine crainte, mais aussi les items « Développement d'activités maritimes » et « biodiversité », qui traduisent des préoccupations liées au tourisme. Dans le groupe « Développement », l'item « Développement d'activités maritimes » est également prédominant mais il s'accompagne des items « Cadre de vie » et « Intercommunalité », ce qui semble traduire des préoccupations tournées vers le tourisme et l'action en faveur de l'économie. Par ailleurs, dans ce sous-groupe, on constate que les items traduisant des préoccupations environnementales sont moins choisis (« Érosion côte », « Pollution en mer », « biodiversité », « Énergie renouvelable », « submersion »). Enfin, dans le groupe « Risque », les items dominants évoquent clairement des préoccupations environnementales (« Érosion côte », « réglementation », « Submersion » « Pollution mer »), Mais on constate aussi que ce sous-groupe présente peu d'intérêt pour le développement économique (« Développement d'activités maritimes », « Infrastructures portuaires »).**

Puis l'analyse de leurs dessins montre de plus que selon leur ancrage de la représentation du territoire marin, les élus ne produisent pas les mêmes types de dessins. Ces résultats apportent des éléments de validation à l'hypothèse d'un lien entre représentations sociales et représentations iconographiques.

Les élus qui, dans leur projet politique local, donne la priorité n°1 aux ressources naturelles du territoire, sont les seuls principaux à envisager en cas de submersion le déplacement des biens et des personnes.

Fiche 25

DES SITES PROTÉGÉS

Des sites préservés pour 164 000 hectares

- ✿ **700** sites définitivement protégés partout en France.
- ✿ **25 000** hectares des sites du Conservatoire sont répertoriés au titre des sites inscrits ou classés au titre de la loi de 1930
- ✿ **15** sites du Conservatoire sont labellisés « Grands Sites de France »
- ✿ **3** sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
 - Golfe de Porto, Golfe de Girolata et la réserve de Scandola
 - Les pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion
 - Le Mont Saint-Michel et sa Baie.
- ✿ **4** Parcs Nationaux (Port-Cros, Calanques , Guadeloupe et la Réunion)
- ✿ **20** Parcs Naturels Régionaux
- ✿ **7** Parcs Naturels Marins
- ✿ **55** Réserves Naturelles littorales

Des sites aménagés

- ✿ **400** sites aménagés pour le public partout en France.



Sentier de découverte de la vasière, de la mangrove, des palétuviers et de la faune.

Vasière des Badamiers, 340 hectares protégés.

Gestionnaire : Conseil général de Mayotte

Fiche 26

DES SITES FRÉQUENTÉS

Par leurs qualités environnementales, leur degré de préservation et les activités qui y sont proposées, les sites protégés par le Conservatoire assurent une forte attractivité aux territoires qui les hébergent. Si les résidents en profitent toute l'année, certains viennent les pratiquer le temps des vacances, d'autres enfin s'installent à proximité justement pour profiter de leurs bienfaits.

 **40 millions**, c'est le nombre de visiteurs qui ont parcouru en 2014 les sites du Conservatoire du littoral.
Soit en moyenne **57.000** visiteurs par site !



Ces chiffres sont comparables à la fréquentation annuelle moyenne des Musées de France : 51.000 visiteurs par musée et par an.

Le Conservatoire est donc propriétaire de 700 musées à ciel ouvert !

Les 20 sites du Conservatoire du littoral les plus fréquentés

Site ou secteur de site	Dép.	2014
Site de la Dune du Pilat - Bassin d'Arcachon / Val de Leyre	33	3 378 296
Cap Blanc-Nez	62	1 761 975
Port Miou – Fontasse	13	1 406 211
Etangs de Villepey - Les Esclamandes	83	1 352 885
Pointe de l'Espiguette	30	1 227 252
Les Combots d'Ansoine - Grande Côte	17	949 474
Archipel du Frioul	13	859 852
Site classé de l'Île Aux Oiseaux	33	750 161
Étang, plages et arrières-plages de Vendres	34	706 442
Omaha Beach	14	689 635
Landes et rochers de Ploumanac'h	22	648 388
Pointe du Raz - Cap Sizun	29	611 335
Cap Gris-Nez	62	585 093
Dune du Jaunay et de la Sauzaie	85	553 723
Parc Océanique de Kerguelen - Anse de Kerguelen - Partie littorale	56	553 534
Dune Dewulf	59	511 060
Site classé de l'Anse de Paulilles	66	510 780
Baie de Wissant	62	454 240
Rivages de Corbara – Bodri, Ghjunchitu, Parate, Varcale	2B	390 856
Côte sauvage de Quiberon	56	378 906



Fiche 27

DES SITES PRATIQUÉS

Des activités de loisirs

❁ **110** associations de chasse agréées

❁ **161** pêcheurs (principalement au carrelet)

❁ ainsi que de nombreux promeneurs, amateurs de cueillette, randonneurs

Le Conservatoire du littoral facilite la tenue d'activités de loisirs sur ses sites. Lorsqu'elles sont compatibles avec le respect des paysages, de la biodiversité et des équilibres écologiques, une convention d'usage est signée entre le Conservatoire, le gestionnaire du site et le/les usager(s). Certaines activités peuvent même participer à l'entretien des terrains. Organisées, encadrées ou libres, elles sont nécessairement inscrites dans une démarche de développement durable.



Carrelets de pêche, estuaire de la Gironde.

TÉMOIGNAGE

David Noé,
Président de la société de chasse de Saint Pierre de Quiberon

*Site : Côte Sauvage (Morbihan), 728 hectares protégés.
Gestionnaire : Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon.*

« Nous sommes satisfaits de travailler ensemble. Le Conservatoire nous autorise à chasser sur son territoire. En contrepartie, nous aidons à la gestion des milieux. »

Source : Ouest France, octobre 2014.

Encourager une pêche de loisir responsable

✿ **5,1%** de la population métropolitaine pratique la pêche sur le littoral

Une étude réalisée de 2006 à 2008 par L'IFREMER conclut que 5,1 % de la population française métropolitaine âgée de plus de 15 ans pratique la pêche de loisir, récréative et sportive, en mer (70% de pêcheurs à pieds). Cette activité concernerait donc **2,65** millions de Français métropolitains en 2013.

En considérant une répartition uniforme de cette activité sur le littoral, on peut supposer qu'environ **330.000** pêcheurs de loisir utilisent aujourd'hui les rivages protégés par le Conservatoire (12,6% du linéaire côtier métropolitain) pour s'adonner à cette pratique.

Programme de sensibilisation sur l'archipel de Chausey

Site : Iles Chausey, 5.000 hectares protégés.

Gestionnaire : Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL).

Sur l'archipel de Chausey, un programme de sensibilisation sur les bonnes pratiques de pêche à pied de loisir a été mené conjointement, entre 2009 et 2010, par le Conservatoire du littoral et le SyMEL. Ce programme consistait à informer et contrôler les paniers des pêcheurs à pied en fin de marée. Dans cette période, les pêches non réglementaires avaient diminué de 90% à 50% et la connaissance des réglementations en vigueur était multipliée par deux (20% à 40%).

Les sports de nature

✿ Sport équestre, escalade, plongée, spéléologie, parapente, sports nautiques...

Certains sports de nature sont pratiqués sur les terrains du Conservatoire, dans la limite du respect de l'équilibre écologique des sites.



*Espiguette
département du Gard
© F. Larrey*

Fiche 28

PATRIMOINE CULTUREL

 **7** sites inscrits au patrimoine mondial

La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est un label de portée internationale distinguant les sites naturels ou culturels qui, parce qu'ils ont une valeur universelle et exceptionnelle, appartiennent au patrimoine de l'Humanité. 7 sites protégés (1.000 hectares) par le Conservatoire sont concernés (car inclus dans le périmètre du bien ou de sa zone tampon) :



- site du Golfe de Girolata, 40 ha (classement UNESCO en 1983 « Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola », Corse)
- site de Grande Chaloupe-Ravine à Malheur, 680 ha (classement UNESCO en 2009 « Pitons, cirques et remparts de l'Île de La Réunion », La Réunion)
- site de l'îlot de Tombelaine, 4 ha ; site de la Pointe du Grouin du Sud, 136 ha ; site du Polder littoral de la baie du Mont Saint-Michel, 22 ha ; site des Dunes de Dragey, 133 ha ; site de la Pointe de Champeaux, 166 ha (classement UNESCO en 1979 et 2007 pour sa zone tampon : le « Mont Saint-Michel et sa baie », Manche et Ille-et-Vilaine)



Golfe de Girolata © Conservatoire du littoral

 **25.000** hectares labellisés en sites classés ou inscrits au niveau national

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : lieux de beauté et de mémoire, paysages remarquables, curiosités naturelles...



© Domaine du Rayol

Le Domaine du Rayol, propriété du Conservatoire du littoral, appartient au site classé « Corniche des Maures », classé en 2007.

Site : Domaine du Rayol, Var, 33 hectares protégés.

Gestionnaire : Association du Domaine du Rayol.

✿ 15 propriétés du Conservatoire sont labellisées « Grands Sites de France »

Le Conservatoire protège également des terrains sur 15 sites littoraux membres du réseau « Grands sites de France ». Reconnus pour leurs paysages emblématiques et leurs valeurs culturelles, l'ensemble des sites du réseau attirent près de 32 millions de visiteurs par an.



- | | |
|---|---|
| • Dunes de Flandres (525 ha) | • Marais et Place Forte de Brouage (985 ha) |
| • Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez (658 ha) | • Dune du Pilat (100 ha) |
| • Baie de Somme (450 ha) | • Anse de Paulilles (32 ha) |
| • Falaises d'Etretat, Côte d'Albâtre (155 ha) | • Camargue gardoise (320 ha) |
| • Cap d'Erquy – Cap Fréhel (340 ha, périmètre d'intervention) | • Presqu'île de Giens, Salins d'Hyères (1.000 ha) |
| • Pointe du Raz en Cap Sizun (160 ha) | • Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées (33 ha) |
| • Massif dunaire de Gâvres-Quiberon (980 ha) | • Pointe des Châteaux (Guadeloupe, 964 ha) |
| • Estuaire de la Charente, arsenal de Rochefort (350 ha) | |

(hectares protégés par le Conservatoire du littoral sur le Grand Site concerné)



Dune du Pilat

Fiche 29

PATRIMOINE BÂTI ET IMMATÉRIEL

Des bâtiments historiques

Le Conservatoire est propriétaire de **53** édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Les sites protégés sont des lieux privilégiés pour l'éducation de tous à la préservation du littoral. À cette fin, gardes et animateurs organisent des visites et des chantiers-nature tout au long de l'année : c'est l'occasion pour chacun de connaître son littoral et de participer à son entretien !



Liste des biens immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques sur les sites du Conservatoire

- ✱ 15 édifices militaires,
- ✱ 10 sites archéologiques-néolithiques,
- ✱ 9 tours génoises en Corse,
- ✱ 4 édifices modernes,
- ✱ 4 édifices religieux,
- ✱ 4 châteaux du XIXe siècle,
- ✱ 2 édifices du XXe siècle,
- ✱ 3 édifices coloniaux,
- ✱ 1 maison de gardien de phare,
- ✱ 1 four à chaux.



Abbaye de Beauport, classée au titre des monuments historiques

Site : Beauport-Kerazic, Côtes d'Armor, 55 hectares protégés.

Gestionnaire : Association pour la Gestion et la Restauration de l'Abbaye de Beauport.

Il est également propriétaire de l'édifice militaire de l'île de Tatihou, inclus dans le réseau des fortifications de Vauban inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Édifice militaire de l'île de Tatihou

Site : Île de Tatihou, 29 hectares protégés, Manche.

Gestionnaire : SyMEL, Direction des Sites et des Musées du Conseil Général de la Manche.

Des métiers et lieux de vies traditionnels

Lorsque cela est possible et qu'un besoin est identifié, le Conservatoire peut décider d'encourager ou de maintenir des espaces de vies et des activités traditionnelles participant à la vie économique et sociale locale. Notamment :

✿ Les **42** « cabanes ostréicoles » confiées en gestion par l'État sur l'Île aux Oiseaux (bassin d'Arcachon) ;

✿ **27** sauniers installés sur les sites qu'il protège ;

✿ Et de multiples autres activités représentatives de l'agriculture littorale : sagneurs (cueilleur de roseaux à la main), éleveurs de taureaux en Camargue, pénéculteur (éleveur de crevettes en marais), ostréiculteurs, un moulin à marée...



Le Moulin des Loges, moulin à marée

Site : Estuaire de la Seudre, Charente-Maritime, 126 hectares protégés.

Gestionnaires : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, Communauté de communes du Bassin de Marennes.



Marais salants sur la façade atlantique

Site : Marais d'Olonne, Vendée, 98 hectares protégés.

Gestionnaires : Commune d'Olonne-sur-mer, Conseil départemental de la Vendée.

Et maintenant...les phares

Sur les 135 phares et 220 bâtiments patrimoniaux adjacents (maisons-phares) que comptent les côtes françaises, certains sont situés sur ou à proximité d'espaces protégés. Depuis 2008, Le Conservatoire se voit progressivement affecté par l'État certains de ces édifices pour y engager des projets de valorisation avec des partenaires locaux.

73 phares sont concernés et parmi eux :

✿ **4** sont déjà propriétés du Conservatoire ;

✿ **7** le seront prochainement ;

✿ **42** restent potentiellement transférables.

Avant d'intégrer un phare à son domaine, le Conservatoire étudie chaque projet et retient seulement ceux pour lesquels il peut apporter une plus-value. Ainsi, le transfert de 20 phares a déjà été abandonné.

LE PROJET MED-PHARES

Piloté par la délégation « Europe-International » du Conservatoire du littoral, le projet rassemble cinq organismes provenant d'Italie, de France, du Liban et de la Tunisie. Son objectif principal est de contribuer à la valorisation à long terme des phares en tant que ressources pour le tourisme durable dans les zones côtières de la Méditerranée. Au programme :

- catalogage du patrimoine existant
- restauration de certains sites
- développement d'une application pour Smartphone



L'île du Grand Rouveau a été choisie comme site pilote du projet.

Site : Île du Grand Rouveau, Var, 5 hectares protégés.

Gestionnaire : ville de Six-Fours-les-Plages.



Fiche 30

PATRIMOINES NATURELS

Des espaces protégés

 **50.000** hectares de ZNIEFF de type 1

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristiques, les ZNIEFF de type I sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).



LA RÉSERVE NATURELLE DES SEPT-ÎLES

La plus riche colonie d'oiseaux de France

Dépositaire de la mémoire des pionniers, l'archipel des Sept-Iles est classé en réserve dès 1912. Les 40 hectares de l'espace terrestre abritent **24.500** couples d'oiseaux marins nicheurs en 2014, soit **11%** de l'effectif français !

Iles exemptes de prédateurs terrestres tels que rats surmulots et visons d'Amérique, biotopes préservés et absence de dérangement font de l'archipel un refuge pour des espèces rarissimes telles que le macareux moine, le puffin des anglais, l'océanite tempête, le guillemot de Troil, le pingouin torda et le fou de Bassan.

L'unique colonie française de fous comptabilise 21.545 couples et représente **4,1%** de l'effectif mondial nicheur (54 colonies dans le monde). Cette espèce se donne en spectacle devant des dizaines de milliers de touristes à bord des vedettes à passagers et dévoile chaque année un peu plus une partie de sa vie en mer grâce à un programme scientifique ambitieux programmé sur le long terme.

Le plan de gestion 2014-2024

Chaque réserve doit se doter d'un plan de gestion validé par le préfet qui préside pour les Sept-Iles un comité consultatif de 40 membres (élus, associations, usagers, administrations, scientifiques...). Le nouveau plan de gestion décennal, validé en novembre 2014, est composé de 90 actions à mettre en œuvre au regard des enjeux propres à la réserve.

Des enjeux forts : le milieu marin et son bon fonctionnement, le phoque gris, la naturalité et le paysage des îlots, les oiseaux marins nicheurs, le rôle de site sentinelle de la réserve naturelle, la réappropriation du patrimoine et la transmission du savoir.

Des moyens pour protéger, gérer et sensibiliser :

- plan de gestion dimensionné à l'échelle du territoire ;
- des moyens technologiques et numériques modernes ;
- l'apport de nouvelles connaissances sur les liens fonctionnels et le développement de l'observatoire scientifique du patrimoine naturel ;
- des conférences sur le territoire et le développement de sciences participatives ;
- la valorisation cohérente du patrimoine bâti ;
- une pédagogie active (enfants, acteurs locaux, touristes).

Un patrimoine naturel riche et diversifié

MAQUIS

Exemple : Agriate, Haute-Corse, 5.700 hectares protégés.



© C. Defontaine / Cdl

Cette immensité de maquis méditerranéen et de rochers - improprement dénommée "désert" - conserve de nombreux vestiges d'une intense vie agro-pastorale ainsi que différents sites archéologiques, dont les plus remarquables sont datés du Néolithique.

FORÊT

Exemple : Massif de la forêt d'Orient, Aube, 476 hectares protégés.



© P. Bourguignon

Le massif de la forêt d'Orient est placé au cœur du parc naturel régional, adossé aux lacs d'Orient et du Temple, barrages-réservoirs relativement récents créés pour écrêter les crues de la Seine et alimenter en eau potable les agglomérations parisiennes et troyennes. Le massif est essentiellement constitué de quelques grands domaines. Le patrimoine sylvicole y est exceptionnel.

MANGROVE

Exemple : Mangrove de Vieux Bourg à Petit Canal, 2.200 ha protégés, Guadeloupe.



Cet ensemble de mangroves, de forêts marécageuses et de prairies humides présente un fort intérêt faunistique et paysager. Les prairies humides sont essentiellement utilisées pour l'élevage bovin. En arrière de ces prairies, l'activité principale est la culture sucrière.

FORÊT LITTORALE

Exemple : Dunes et Forêts du Porge, Gironde, 1.560 hectares protégés.



© Olivier Collin, 2012

Acquisée en novembre 2013, cette forêt littorale est une entité foncière rare en France, par sa taille et sa proximité avec l'océan.

ESTUAIRE

Exemple : Estuaire de la Loire, Loire-Atlantique, 2.426 hectares protégés.



L'estuaire de la Loire est une zone humide d'intérêt majeur et international qui fait l'objet de nombreuses mesures de protection (Natura 2000, Site Classé...). Il est situé sur un des principaux couloirs migratoires pour l'avifaune migratrice et hivernante.

Le Conservatoire est intervenu pour préserver les espaces naturels estuariens de l'industrialisation et de l'urbanisation, maintenir et conforter une agriculture extensive, réglementer les activités cynégétiques, et permettre un accueil du public compatible avec le maintien de paysages, des activités traditionnelles et de la protection de la faune et de la flore.

POLDER

Exemple : Le Marquenterre, Somme, 475 hectares protégés.



Terre gagnée sur la mer, le Marquenterre est particulièrement connu pour le parc ornithologique qui porte son nom, et qui accueille chaque année quelque 300 000 visiteurs. L'accumulation de sédiments marins et fluviaux et la main de l'homme ont contribué à façonner ce paysage.



Fiche 31

OBSERVER ET TRANSMETTRE

Des lieux d'observation

Les sites protégés sont des lieux privilégiés pour l'éducation de tous à la préservation du littoral. A cette fin, gardes et animateurs organisent des visites, des actions de sensibilisation et de nettoyage tout au long de l'année : c'est l'occasion pour chacun de connaître son littoral et de participer à son entretien.

 **79** espaces dédiés à la découverte accueillent chaque année **1,3** millions de personnes

1,3 millions de personnes fréquentent en moyenne chaque année les 79 espaces d'accueil et d'animation situés sur ou à proximité des sites protégés par le Conservatoire. Ceux-ci proposent des expositions et des visites, notamment à destinations des scolaires. 17 espaces supplémentaires sont en projet.

***L'espace Nature des Vieux Salins d'Hyères***

Département du Var, 364 hectares protégés.

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

❁ **63** observatoires ornithologiques sont installés sur les sites



*Observatoire
ornithologique
Etangs de Bolmon.*

Des outils de transmission

❁ **23.000** kits pédagogiques destinés à sensibiliser les scolaires

Grâce au partenariat avec la Fondation d'entreprise P&G pour la protection du littoral, 2.000 mairies, 3.000 collèges ont reçu des kits pédagogiques en 2008, ainsi que 18.000 écoles primaires en 2010 et 2011. De quoi sensibiliser les plus jeunes aux bons usages des espaces littoraux !



Fiche 32

TOURISME ET ESPACES PROTÉGÉS

Le littoral : première destination touristique en France

Avec **1/3** des nuitées touristiques et **7** millions de lits disponibles, le littoral est la première destination touristique de France. Le tourisme de nature y joue un rôle prépondérant :

❁ **3^e** au rang des activités pratiquées sur le littoral.

La visite de sites et d'espaces naturels est en troisième position des activités culturelles pratiquées lors de séjours sur le littoral. Elle concerne 13% des séjours, derrière la visite de villes et de marchés et devant la visite de musées.

❁ L'hôtellerie de plein air est **3** fois plus dynamique à proximité des « Grands Sites de France » ou des terrains du Conservatoire du littoral que sur l'ensemble du territoire français.

❁ **5** millions, c'est le nombre de Français séduits par le tourisme de nature.

On estime à 5 millions le nombre de Français intéressés par le tourisme de nature, principalement sous forme d'itinéraires thématiques autour de la découverte de la nature, des terroirs et de l'artisanat.

❁ Le tourisme ornithologique concerne **2,3** millions de personnes en France.

❁ **1/4** de la capacité métropolitaine de l'hôtellerie de tourisme se situe à proximité d'espaces naturels protégés.

❁ **1/3** des nuitées de touristes français se déroulent à proximité d'un espace naturel.

1/3 des nuitées de touristes français se déroulent dans une commune disposant d'un espace naturel protégé. Parmi elles, 30 % sont directement motivées par la visite d'un site naturel.

❁ **45,6 €** de dépense moyenne par nuitée

45,6 €, c'est la dépense moyenne par nuitée des touristes français sur le littoral (2012).



Pour 1€ investi dans la gestion de l'établissement du Parc national de Port-Cros, les retombées économiques monétaires (dépenses des visiteurs) sont environ **19** fois supérieures.

Source : L'évaluation de la valeur économique des parcs nationaux, en particulier du Parc national de Port-Cros : un exercice nécessaire mais délicat, Gilles LANDRIEU, 2013.



A titre de comparaison, pour 1 € investi dans un événement culturel (festival...), on compte 4 à **10 €** de retombées économiques. En moyenne, le rapport de l'euro investi est de 1 à **30** pour le patrimoine culturel



© PNPC